



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

**84**<sup>e</sup> séance plénière

Vendredi 13 décembre 1996, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Razali ..... (Malaisie)

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 161 de l'ordre du jour

### Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations

#### Projet de résolution (A/51/L.53)

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Portugal qui va présenter le projet de résolution A/51/L.53.

**M. Jeronimo** (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : En ma qualité de représentant de la présidence du Conseil de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/51/L.53 au titre du point 161 de l'ordre du jour, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations».

Il va sans dire que la question des migrations internationales est importante et qu'elle a joué un rôle essentiel dans la société en contribuant à forger des liens économiques, sociaux et culturels entre les peuples et entre les États. Aujourd'hui, le monde est confronté à d'importants problèmes de migration. Des bouleversements radicaux sont intervenus qui ont touché de nombreux pays de différentes régions. Bien que certaines régions du monde en développement aient connu une croissance économique, un besoin

de développement se fait toujours sentir dans d'autres. Les conflits internes qui ont éclaté dans certaines régions, le problème du chômage, la détérioration croissante de l'environnement qui forcent les populations à partir à la recherche d'un lieu où leur survie est garantie, n'en sont que quelques exemples. Il est nécessaire d'élaborer des stratégies qui viendront à bout des problèmes actuels et de leurs causes, grâce à une volonté internationale de trouver des solutions pratiques et humaines.

Je suis sûr que grâce à l'Accord de coopération qui a été signé, le 25 juin 1996, entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations, un lien plus solide a été créé qui permettra de relever ces défis en aidant les États et les individus à résoudre les problèmes des migrations grâce à des migrations humanitaires et des migrations en faveur du développement, ainsi qu'en introduisant des programmes de coopération technique qui faciliteront les débats sur la recherche et l'information sur ces questions importantes.

J'espère que le projet de résolution, qui est de nature procédurale, sera adopté par consensus. Nous attendons avec intérêt la poursuite du débat sur ce point, dans le cadre du rapport qui sera présenté l'année prochaine à la Deuxième Commission.

Je saisis cette occasion pour informer l'Assemblée que les États Membres suivants se sont également portés coauteurs du projet de résolution : Canada, Chili, Liechtenstein,

Luxembourg, Fédération de Russie, Espagne, Suède, Thaïlande, ex-République yougoslave de Macédoine et États-Unis d'Amérique.

**M. Kamal** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : L'histoire du monde est, dans une large mesure l'histoire des migrations humaines. Depuis son apparition quelque part en Afrique de l'Est, l'espèce humaine a parcouru de grandes distances et a traversé des continents pour atteindre les lieux les plus éloignés de l'espace géographique. Dans cette mesure, chacun d'entre nous est incontestablement un immigrant. Au cours de ce long processus de migration humaine, les continents se sont peuplés, et les meilleures ressources de l'intelligence humaine ont été utilisées pour tirer au mieux profit de toutes les richesses que la nature a mis à la disposition de l'espèce humaine. Les migrations ont ainsi apporté des contributions essentielles à la diffusion des idées et des technologies ainsi qu'au développement économique et intellectuel.

D'une manière générale, la force motrice qui a motivé les migrations a été le désir des individus de rechercher une vie meilleure dans des conditions plus honorables, plus sûres et plus décentes. Ces dernières années cependant, les migrations internationales ont été gravement mises à l'épreuve en raison de l'expansion de l'État-nation et des barrières protectionnistes qui se sont multipliées. Des murs et des fossés ont été construits autour de nos palissades et ceux qui sont arrivés à l'intérieur les premiers dépensent toute leur énergie pour empêcher les autres de les rejoindre afin de jouir des fruits de la nature et des possibilités dont ils ne sont que les dépositaires.

Les gens ne quittent pas leurs foyers à moins d'y être forcés. L'Islam reconnaît que le sacrifice le plus grand et le plus douloureux inhérent aux migrations est d'avoir à quitter son foyer. De fait, le calendrier islamique, appelé Hijra ou Migration, marque l'une des migrations les plus importantes de l'histoire, de La Mecque à Médine. C'est en raison de l'importance que nous attachons à la question et à la nécessité de la gérer de manière appropriée que nous sommes préoccupés non seulement par l'attention insuffisante que l'on porte aux causes profondes des migrations, mais également par le protectionnisme égocentrique auquel se heurte dans le monde d'aujourd'hui cette force humaine importante. Nous vivons dans un village mondial, nos destinées sont interdépendantes, les problèmes et les solutions dépassent les frontières et les différences de culture et de tradition nous permettent de nous enrichir mutuellement grâce à nos contacts. Nous entretenons des échanges commerciaux, nous apprenons grâce aux autres et nous sortons tous renforcés de ce processus.

Aujourd'hui, nous avons plus de 130 millions de migrants, chiffre qui englobe toutes les catégories : migrants légaux, migrants illégaux, travailleurs migrants et personnes recherchant l'asile politique. Si certains efforts ont été déployés en vue de promouvoir le respect des droits des migrants, la discrimination à leur encontre règne dans de nombreux pays : non seulement ils sont considérés comme des citoyens de second ordre mais souvent ils sont exploités par des individus sans scrupules. Les systèmes réglementaires dans les pays d'accueil ne visent pas à accorder aux migrants une protection complète. Dernièrement, nous avons été témoins d'un triste réveil du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance religieuse. Les convictions religieuses des migrants ne sont pas respectées et des codes vestimentaires arbitraires ont été imposés à ces minorités religieuses migrantes.

L'octroi en 1992 à l'Organisation internationale pour les migrations du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale a été un pas dans la bonne direction. Nous devons intensifier la coopération et les liaisons entre les secrétariats des deux organisations afin de leur permettre d'assurer l'efficacité et la complémentarité des activités qu'elles mènent. Dans ce contexte, il est nécessaire d'adopter une approche à l'échelle du système afin que nous soyons en mesure de garantir le respect des droits des migrants et de maintenir notre attention fixée sur les questions des migrations.

C'est la raison pour laquelle le Pakistan a accordé son appui à l'Organisation internationale pour les migrations dans les efforts qu'elle déploie pour faire porter l'attention sur l'importance fondamentale de la question des migrations. Nous appuyons la stratégie adoptée et l'accent mis sur ces initiatives — qui portaient à l'origine sur le trafic lié aux migrations — notamment la prévention et l'échange d'informations et la mise au point de solutions en faveur des victimes. Nous appuyons les travaux menés par l'Organisation internationale pour les migrations visant à aider au retour volontaire des migrants.

Le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie, publié sous la cote A/51/L.53, est bien en deçà de nos attentes, mais nous avons décidé de l'accepter sous sa forme actuelle afin que le processus de coopération entre l'OIM et l'Organisation des Nations Unies puisse continuer de jouir de l'appui des États Membres. Un grand nombre de pays en développement, en particulier les États d'origine des migrants, auraient préféré un texte plus fort englobant l'ensemble des questions de fond liées aux migrations.

Enfin, nous devons intensifier nos efforts en vue de convoquer une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, comme cela a été préconisé et convenu plus tôt, de façon que nous soyons en mesure de résoudre comme il convient les problèmes des migrations mondiales de manière globale et responsable.

**M. Mabilangan** (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : L'un des objectifs des Nations Unies est de favoriser la coopération internationale en vue de régler les questions internationales à caractère économique, social, culturel ou humanitaire. Dans leurs efforts en ce sens, tous les Membres des Nations Unies ont non seulement oeuvré de concert, mais encore ont-ils instauré un partenariat solide et efficace avec d'autres organisations régionales, sous-régionales et internationales, tant intergouvernementales que non gouvernementales. L'un de ces partenaires est l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le mandat de l'OIM appuie incontestablement les buts et les principes des Nations Unies.

À travers ses activités dans le domaine des migrations, l'OIM contribue grandement à la promotion et à la protection des droits fondamentaux de l'homme, de la dignité et de la valeur de la personne humaine, sans aucune distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinions politiques ou autres, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou autre. L'OIM oeuvre avec ses partenaires de la communauté internationale pour relever les défis des migrations, pour faire mieux comprendre le problème des migrations, pour encourager le progrès économique et social à travers les migrations et pour défendre la dignité et le bien-être des migrants.

Les migrations sont un phénomène universel. Des rapports des Nations Unies ont réaffirmé qu'on s'accordait généralement à reconnaître que les migrations internationales faisaient partie intégrante du processus de développement. Ce n'est même pas un phénomène nouveau. Aujourd'hui, dans le monde, nombreux sont les pays qui se sont développés et qui ont prospéré grâce aux mouvements migratoires, soit en tant que pays d'accueil, soit en tant que pays d'origine. Maintenant, les rôles ont changé, de sorte que le pays d'origine d'hier peut être devenu le pays d'accueil aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, les avantages demeurent.

Les nombreuses facettes des migrations sont reflétées dans les quatre grandes catégories de programmes d'activité de l'OIM : migrations humanitaires; migrations pour le développement; coopération technique; débat, recherche et informations sur les migrations. Les différentes activités

menées par l'OIM au titre de chacun de ces programmes viennent à l'appui des activités des Nations Unies dans ces domaines ou les domaines connexes, et les complètent.

Les Philippines estiment qu'il convient de renforcer et de poursuivre la coopération et la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations. Aussi sommes-nous heureux d'être l'un des auteurs du projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie cet après-midi.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la résolution 47/4 de l'Assemblée générale, du 16 octobre 1992, je donne à présent la parole au Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations, M. James N. Purcell.

**M. Purcell**, Organisation internationale pour les migrations (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je suis très heureux, sous votre conduite dynamique, d'intervenir à la présente session de l'Assemblée générale sur le point de l'ordre du jour relatif à la «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations». L'examen de cette question en tant que point de l'ordre du jour constitue une nouvelle étape dans l'évolution positive des relations de travail entre les deux institutions, surtout ces cinq dernières années.

C'est pour aider les gouvernements et les particuliers à relever les défis opérationnels des migrations que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a été fondée il y a 45 ans. Ce qui était alors considéré comme un problème n'intéressant qu'un nombre limité de pays d'origine et de pays d'accueil est devenu aujourd'hui un problème mondial aux énormes proportions : les migrations internationales.

Comme en 1951, les programmes opérationnels tels que l'aide à la réinsertion restent au coeur de l'activité de l'OIM. Mais c'est la réapparition de crises humanitaires et les vastes mouvements de populations qu'elles entraînent, qui nous ont conduits à renforcer notre coopération avec les Nations Unies ces dernières années. Avec le Département des affaires humanitaires, qui joue un rôle de coordonnateur, nous avons un chef de file et l'occasion d'apporter notre contribution en fournissant les services d'experts de l'OIM dans les situations d'urgence complexes. De même, le personnel de l'OIM et le personnel de l'ONU travaillent côte à côte dans de nombreux pays et régions du monde. Je pense en particulier à l'Afghanistan, à l'Angola et à la région des Grands Lacs. De temps à autres aussi, nous organisons nos propres opérations humanitaires, comme cela

a été le cas en 1995 avant que les Nations Unies n'aient pris la décision de lancer une opération en Tchétchénie et lorsque, après consultations avec les autorités russes, l'OIM a commencé d'évacuer les civils vulnérables.

Après les crises, le retour et la réinsertion des populations civiles déplacées, des soldats démobilisés et de leurs familles sont devenus l'un des domaines où l'OIM aide au relèvement et au développement de pays comme Haïti, le Mozambique et l'Angola.

De plus en plus, les programmes en faveur du retour de ressortissants qualifiés dans les pays en développement sont mis en oeuvre pour renforcer les ressources humaines autochtones des sociétés qui sortent de la crise.

Pour divers que semblent ces programmes, ils ont en commun qu'ils réaffirment le rôle essentiel de l'OIM et sa volonté de fournir des services dans toutes sortes de scénarios des migrations : depuis les situations d'urgence jusqu'aux programmes de migrations planifiées à l'avance.

Par exemple, à la lumière du consensus qui s'est dégagé à la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, l'OIM a prévu des activités précises pour répondre aux nombreuses situations impliquant des migrations qui sont décrites au chapitre X du Programme d'action de la Conférence. Ces activités se fondent sur trois prémisses fondamentales : premièrement, les migrations ordonnées et planifiées peuvent constituer un moteur de développement socioéconomique; deuxièmement, la gestion à long terme des migrations internationales exige que chacun ait la possibilité de rester dans son pays et que soit pour lui une solution viable; troisièmement, des mesures isolées, qu'elles soient prises par un groupe ou par un pays donné ne peuvent pas répondre de manière satisfaisante à un problème qui est devenu un phénomène global dans le monde interdépendant où nous vivons aujourd'hui.

La Conférence internationale sur la population et le développement a constitué un important jalon dans le domaine des migrations. En effet, elle a reconnu les aspects constructifs des migrations aussi bien que ses aspects déstabilisants souvent trop mis en évidence. Elle a aussi reconnu expressément qu'il convenait de rechercher, dans un cadre de partenariat, des solutions globales aux problèmes des migrations internationales. Nous nous félicitons d'autre part que des mesures, certes limitées, commencent à être mises en oeuvre pour réaliser cet objectif grâce à des efforts concertés.

Dans notre planification et nos activités, nous devons toujours garder à l'esprit l'aspect humain des migrations. Avoir des contacts personnels avec les migrants et savoir quelle vie ils mènent, telle est la tâche quotidienne de l'OIM. Cet engagement comporte aussi ses obligations morales : il nous faut attirer l'attention sur la façon dont sont traités les migrants, en tant que groupe. Face aux tendances xénophobes, que nous constatons tous, l'OIM ne peut rester silencieuse. Aussi, continuons-nous de travailler avec les partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux pour faire comprendre que les migrants sont des êtres humains et qu'il est simpliste de les assimiler au crime, à la délinquance, au chômage et à la maladie, autrement dit qu'il ne faut pas utiliser les migrants comme boucs émissaires et les rendre responsables des maux de la société.

Pour une organisation intergouvernementale comme l'OIM, qui oeuvre dans un domaine où elle est confrontée de près aux problèmes dont s'occupent nombre des organisations et organes des Nations Unies, des échanges opportuns et systématiques ainsi que des relations de travail étroites avec nos partenaires encouragent le type d'initiatives novatrices, concrètes et rentables indispensables pour répondre aux problèmes contemporains de migrations. Nous sommes heureux de voir que depuis que l'OIM a obtenu le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, en 1992, les possibilités de jeter les bases officielles d'une telle coopération se sont considérablement accrues.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), dont l'Assemblée traite aujourd'hui, est régie par l'Accord de coopération signé en juin de cette année par le Secrétaire général et moi-même. Elle bénéficiera, en outre, des accords opérationnels que nous avons conclus cette semaine avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de même que de ceux que nous sommes également en train de négocier avec d'autres instances du système des Nations Unies. L'objectif de toutes ces initiatives officielles est d'élargir et de régulariser notre coopération quotidienne avec le système des Nations Unies, en particulier dans la pratique, sur le terrain.

L'évolution positive de la coopération entre nos deux institutions a également facilité de nouvelles formes d'action internationale concertée, comme la formation du secrétariat conjoint de la Conférence régionale sur les problèmes des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes contraintes à d'autres formes de déplacements involontaires, et des réfugiés dans les pays de la Communauté d'États indépen-

dants (CEI) et dans certains États voisins, tenue à Genève en mai dernier. L'OIM, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) se sont employés pendant plus de deux ans avant la tenue de la Conférence à mettre au point une démarche pragmatique pour faire face à une situation potentiellement complexe en ce qui concerne les migrants et les réfugiés. Il importe de noter que l'un des résultats de la Conférence a été l'adoption d'une stratégie opérationnelle commune par l'OIM et le HCR pour la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence de la CEI. Les 37 pays qui ont pris part à la Conférence ont pris bonne note et ont fait l'éloge de cette stratégie. Cela crée, sans nul doute, un précédent intéressant pour l'avenir.

Notre participation au groupe de travail sur les migrations internationales, et le rôle que nous jouons dans les préparatifs de la prochaine session de la Commission pour la population et le développement, dont le thème sera axé en particulier sur les liens entre les migrations et le développement, constituent d'autres exemples de notre coopération avec le système des Nations Unies.

En ce qui concerne les mouvements migratoires, la communauté internationale devra, à l'avenir, tenir compte des problèmes de l'ensemble de la population de migrants — des réfugiés aux migrants permanents —, en passant par toutes les autres catégories intermédiaires. Une coopération multilatérale efficace devrait viser à renforcer le travail d'équipe au sein des organisations concernées, en transmettant la direction des opérations, de manière désintéressée, au bon moment et dans un esprit de complémentarité et de réciprocité, aux membres de l'équipe qui sont les plus directement concernés par la phase suivante du processus. Cet objectif difficile mais essentiel est renforcé aujourd'hui ici par l'action de l'Assemblée.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/51/L.53.

J'annonce aux membres que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants se sont portés auteurs : Japon et Pays-Bas.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/51/L.53?

*Le projet de résolution A/51/L.53 est adopté (résolution 51/148).*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 161 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 34 de l'ordre du jour** (suite)

**Assistance au déminage**

**Rapport du Secrétaire général (A/51/540)**

**Projet de résolution (A/51/L.44)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Irlande qui va présenter le projet de résolution A/51/L.44.

**M. Murphy** (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/51/L.44, intitulé «Assistance au déminage», au nom des 58 auteurs cités dans le projet de résolution. L'Angola, le Cambodge, le Cap-Vert, le Guatemala, le Kazakhstan et l'ex-République yougoslave de Macédoine se sont également portés auteurs du projet de résolution.

Au nom de l'Union européenne, je remercie toutes les délégations qui ont donné leur appui à ce projet de résolution et contribué de façon constructive à sa rédaction. Nous avons déjà eu l'occasion d'exposer en détail notre démarche globale durant le débat sur la question, il y a deux semaines. Je voudrais donc, à cette occasion, souligner brièvement les principaux éléments du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Les paragraphes introductifs réaffirment la consternation de l'Assemblée générale devant l'immensité du problème humanitaire dû à la présence toujours croissante de mines et devant leurs effets sur les victimes, notamment les enfants.

Le cinquième alinéa du préambule note les décisions récemment adoptées par la Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, en particulier celles qui ont trait à l'inclusion dans la version amendée du Protocole II d'un certain nombre de dispositions revêtant une grande importance pour les opéra-

tions de déminage, notamment les spécifications concernant la détectabilité.

Le sixième alinéa du préambule note l'adoption à la Conférence d'Ottawa «Vers l'interdiction complète des mines antipersonnel» d'une Déclaration d'Ottawa et note que le Gouvernement belge a proposé d'accueillir une conférence de suivi l'année prochaine.

La proposition du Gouvernement japonais d'accueillir une conférence en mars prochain, en vue de mobiliser un plus large soutien international pour les travaux menés par l'ONU en matière de déminage, est accueillie avec satisfaction au septième alinéa.

Les huitième et neuvième alinéas soulignent l'importance de relever les emplacements des mines, conformément au droit international, pour que les relevés puissent être utilisés en période d'après-conflit pour éliminer les mines en toute sûreté et de façon économique. Ils soulignent également le rôle important et la responsabilité en la matière de la communauté internationale, en particulier les États qui procèdent à la pose de mines.

Les douzième et treizième alinéas du préambule expriment la préoccupation face à la disponibilité limitée de matériel de détection des mines et de déminage rentable et sûr, et face au manque de coordination à l'échelle mondiale de la recherche-développement des techniques de déminage. Ils jugent en outre encourageants les résultats de la conférence organisée par le Gouvernement danois, notamment en ce qui concerne l'élaboration de normes internationales pour les opérations de déminage humanitaire.

Le rôle des Nations Unies dans les activités de déminage et ceux des gouvernements donateurs et des gouvernements bénéficiaires, du Comité international de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales dans les efforts de coordination sont salués, tout comme le travail du Département des affaires humanitaires.

Le dispositif du projet de résolution remercie le Secrétaire général de son rapport détaillé (A/51/540) et tous ceux qui ont contribué au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage, et souhaite que d'autres contributions soient versées au Fonds. Il souligne l'importance de la nécessité de développer des capacités nationales de déminage, de la sensibilisation des enfants en particulier, au danger des mines, et de l'assistance internationale pour la rééducation des victimes des mines. Le rôle du Département des affaires humanitaires en tant que centre de liaison du système des Nations Unies pour la coordination du déminage

humanitaire et des opérations connexes est une fois encore salué, en particulier concernant l'établissement de programmes globaux de déminage.

Les États Membres sont une nouvelle fois appelés à fournir une assistance technique et matérielle aux pays touchés par les mines. La mise à disposition de l'assistance technique et l'encouragement des travaux scientifiques de recherche-développement sur les techniques de déminage à des fins humanitaires sont également envisagés. En outre, les États Membres sont encouragés à continuer d'appuyer les activités en cours pour promouvoir la mise au point de techniques appropriées, ainsi que l'élaboration de normes opérationnelles et de sécurité internationales pour les activités de déminage humanitaire, y compris en donnant suite sans tarder aux recommandations de la Conférence internationale sur les techniques de déminage.

Qu'il me soit enfin permis d'exprimer l'espoir de tous les auteurs que ce projet de résolution sera largement appuyé et qu'il sera adopté par consensus.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Ukraine pour une motion d'ordre.

**M. Reshetnyak** (Ukraine) (*interprétation de l'anglais*) : L'Ukraine souhaite également se joindre aux auteurs du projet de résolution A/51/L.44.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/51/L.44.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/51/L.44?

*Le projet de résolution A/51/L.44 est adopté (résolution 51/149).*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

**M. Wang Xiaolin** (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise vient de s'associer au consensus sur le projet de résolution A/51/L.44 intitulé «Assistance au déminage». La Chine appuie les initiatives de caractère humanitaire de la communauté internationale pour éviter les crimes commis sans discernement contre des civils innocents. Dans les pays qui doivent faire face à la tâche de reconstruction après le conflit, les mines constituent une menace constante pour la population civile. Nous apprécions

et encourageons les efforts des Nations Unies pour améliorer la capacité de déminage de ces pays et accroître la prise de conscience du public sur le danger des mines.

La Chine a fourni une assistance, dans la mesure de ses moyens, aux pays engagés dans des opérations de déminage, et elle continuera de le faire. Cela étant, nous pensons que, pour pouvoir régler la question des mines, un équilibre doit être établi entre les préoccupations humanitaires et les besoins militaires légitimes d'États souverains pour leur propre défense. Les mines constituent un moyen militaire de légitime défense pour les pays dotés de longues frontières, et notamment pour certains pays en développement ne disposant pas d'armes de défense élaborées ni de techniques militaires avancées. Afin de pouvoir trouver une solution de rechange militaire efficace, et avant que celle-ci puisse être mise en application, il nous faut être certains que le droit à la sécurité nationale ne sera pas violé lorsque des mesures de limitation des armements seront prises pour interdire l'abus des mines.

Le Protocole amendé sur les mines à la Convention sur certaines armes classiques contient des dispositions en vue de réduire l'utilisation des mines. Notre principale priorité est, maintenant, d'arriver à une adhésion et à une application universelles. En attendant, ma délégation appuie les efforts visant à renforcer la coopération internationale dans le domaine du déminage, sous la coordination des Nations Unies, afin que les populations puissent commencer, le plus rapidement possible, la tâche de reconstruction dans les régions dévastées par la guerre et puissent connaître une vie normale.

**M. Rivero Rosario** (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : La délégation cubaine partage pleinement les préoccupations humanitaires concernant l'utilisation irresponsable et aveugle de mines terrestres antipersonnel et d'engins explosifs de par le monde. Elle est également pleinement consciente de ses conséquences économiques et sociales désastreuses. Dans l'ensemble, nous sommes d'accord avec le contenu de la résolution qui vient d'être adoptée sur la question de l'assistance au déminage.

C'est pourquoi, notre pays a participé activement aux travaux de la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Nous nous félicitons des résultats obtenus, y compris de l'adoption d'un Protocole II amendé sur les mines, les pièges et autres engins, et nous pensons également que l'action entreprise pour pro-

mouvoir le déminage constitue un indéniable progrès. Consacrer le caractère universel de la Convention que nous avons ratifiée depuis 1987 doit être une tâche prioritaire. Cela contribuerait sans le moindre doute à atteindre l'objectif fixé dans la résolution 51/149.

La résolution souligne tout particulièrement la nécessité de mobiliser les ressources indispensables pour la mission coûteuse du déminage. À ce titre, nous mettons l'accent sur le fait qu'il convient de développer et d'encourager le plus largement possible la coopération technique dans ce domaine tant pour mettre au point des techniques sûres de détection et d'élimination des mines que pour permettre à ceux qui ont besoin de ces techniques d'y avoir accès, afin de mettre en place une coopération internationale pour tenter d'alléger les souffrances de ceux qui sont devenus victimes de l'utilisation incontrôlée des mines, et qui doivent se réadapter et être pleinement réinsérés dans la société. Je tiens à réaffirmer que ma délégation est prête à mettre son expérience au service des efforts déployés pour mettre en oeuvre les programmes internationaux visant au traitement et à la réadaptation des victimes des mines.

Dans le projet de résolution, il est fait référence à la Conférence qui s'est tenue à Ottawa, au Canada, sur le thème «Vers une interdiction mondiale des mines terrestres antipersonnel». Les participants se sont engagés à parvenir le plus rapidement possible à un accord international juridiquement contraignant visant à interdire les mines antipersonnel. Ma délégation tient à dire à nouveau son désir d'appuyer toute initiative nationale susceptible de contribuer à trouver des solutions plus efficaces aux problèmes humanitaires provoqués par l'usage aveugle et irresponsable des mines, solutions qui, en même temps, puissent protéger les intérêts légitimes liés à sécurité nationale des États utilisant ces armes à des fins strictement défensives, conformément à toutes les dispositions internationales existant en la matière.

Pour terminer, et aux fins du compte rendu, nous ajoutons que nous nous associons au consensus sur cette résolution car, selon nous, tout exercice de négociation qui pourrait avoir lieu dans un avenir proche doit dûment prendre en compte l'équilibre nécessaire et adéquat entre les préoccupations humanitaires et les intérêts légitimes de sécurité des États concernés.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 34 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 21 de l'ordre du jour (suite)**

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

- c) **Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre**

**Rapport du Secrétaire général (A/51/704)**

**Projet de résolution A/51/L.49**

**La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales**

**Rapport du Secrétaire général (A/51/698)**

**Projet de résolution (A/51/L.49)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne qui va présenter le projet de résolution A/51/L.49.

**M. Eitel** (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : L'Allemagne est heureuse de présenter un projet de résolution (A/51/L.49) en deux parties, intitulé «Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre» et «La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales». Les États suivants se sont également portés coauteurs du projet de résolution : Afghanistan, Albanie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chili, Danemark, Égypte, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Honduras, Hongrie, République islamique d'Iran, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Fédération de Russie, Slovaquie, Espagne, Suède, Tadjikistan, ex-République yougoslave de Macédoine, Turquie, Turkménistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ouzbékistan, Allemagne. Étant donné que le projet de résolution ne sera pas adopté aujourd'hui, nous invitons tous les autres États Membres à se joindre à ce groupe impressionnant de coauteurs.

L'Allemagne s'estime honorée par le fait qu'à la quarante-neuvième et à la cinquantième session de l'Assemblée générale, elle a été en mesure de se joindre à un groupe de pays intéressés pour préparer ce projet de résolution. Nous remercions également nos partenaires de l'Union européenne et d'autres délégations, telles que la délégation indienne, de l'intérêt très positif qu'ils ont manifesté pour notre travail. L'Allemagne souscrit également pleinement à ce qui sera dit par le représentant de l'Irlande au nom de l'Union européenne.

*M. Baumanis (Lettonie), Vice-Président, assume la présidence.*

Mon pays a une longue histoire de relations étroites et amicales avec le peuple afghan. Nous sommes donc profondément préoccupés par l'affrontement militaire qui s'y déroule actuellement et attristés par le lourd fardeau qu'il fait peser sur la population civile. Nous sommes également préoccupés par la discrimination dont les femmes et les petites filles sont actuellement victimes ainsi que par les autres violations des droits de l'homme. Cette guerre qui déchire l'Afghanistan et semble interminable, ainsi que la recrudescence des combats que le pays a connue au cours des derniers mois soulignent à nouveau le fait que la solution à ce conflit doit être trouvée à la table des négociations et non pas sur le champ de bataille.

L'Allemagne est fermement convaincue que l'ONU doit jouer un rôle central dans tous les efforts internationaux visant à la promotion de la paix et de la stabilité en Afghanistan. Nous demandons à tous les États, et en particulier aux États de la région et aux autres États intéressés, d'appuyer pleinement la démarche impartiale de l'ONU en Afghanistan, ainsi que la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Nous encourageons le chef de la Mission spéciale à poursuivre et à élargir ses consultations avec les États de la région et d'autres États intéressés.

Au cours de l'année dernière, l'ONU a réagi à maints égards à la crise qui se poursuit et s'aggrave en Afghanistan. Diverses institutions spécialisées des Nations Unies ont continué à mettre en oeuvre des programmes humanitaires. Le Secrétaire général a renforcé la Mission spéciale en désignant quatre observateurs politiques supplémentaires. Au mois de juillet, il a nommé mon ancien collègue, M. Norbert Holl, nouveau chef de la Mission spéciale. Le 18 novembre, le Secrétaire général a convoqué une réunion des États intéressés et l'Organisation de la Conférence islamique pour examiner la situation en Afghanistan, et ensuite il a exprimé l'intention de convoquer d'autres réunions de ce groupe de temps à autre. Le Conseil de



sécurité a approuvé deux déclarations présidentielles sur la situation en Afghanistan, le 15 février et le 28 septembre 1996. Il a adopté la résolution 1076 (1996) par consensus, le 22 octobre.

Le projet de résolution que je présente aujourd'hui reflète toutes les activités menées par l'ONU et toutes les décisions qu'elle a prises au sujet de l'Afghanistan pendant l'année écoulée, et en même temps, il donne des directives pour les mois à venir. Je ne vais pas donner lecture du projet de résolution en entier, mais j'espère que les membres le liront.

On a dit à maintes reprises que la responsabilité principale de trouver une solution pacifique à ce conflit incombe aux parties afghanes. Ce que l'ONU peut et doit faire c'est aider les parties afghanes à se mettre d'accord sur un règlement pacifique et à le mettre en oeuvre, et aider la population civile qui a terriblement souffert d'une guerre qui maintenant entre dans sa dix-septième année. Le projet de résolution que l'Allemagne présente aujourd'hui peut servir de cadre à cette approche. Il fournit des directives à la communauté internationale et aux parties afghanes. Il contient un ensemble de principes permettant un règlement pacifique. Et il offre un instrument — la Mission spéciale des Nations Unies — pour faciliter la négociation et la mise en oeuvre d'un tel règlement par les parties afghanes.

Nous espérons que le projet de résolution recevra un ferme appui. En lui accordant cet appui, l'Assemblée générale enverra un message fort à l'Afghanistan — à savoir que le pays et son peuple ne seront pas oubliés et que la communauté internationale poursuivra ses efforts pour convaincre les dirigeants des parties afghanes de renoncer à la logique mortelle de la guerre et de s'engager dans la voie de la paix.

**M. Gorelik** (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Les événements survenus ces derniers mois nous ont convaincus de la nécessité de prendre d'urgence des mesures coordonnées pour relancer le processus de paix en Afghanistan. Le conflit interne en Afghanistan a pris une nouvelle tournure qui est principalement caractérisée par l'évolution du conflit qui a pris un caractère interethnique. Il est clair que cette nouvelle tendance du conflit menace de diviser l'Afghanistan et de déstabiliser la région.

Les hostilités en Afghanistan prennent des formes encore plus violentes et s'accompagnent de violations flagrantes des droits de l'homme — notamment, le droit à la vie. Le monde a été abasourdi par les réglementations moyenâgeuses qui ont été récemment promulguées en

Afghanistan. Le massacre de l'ancien Président afghan, Najibullah, en est un exemple clair. Les droits de l'homme sont très fréquemment violés dans les régions contrôlées par les Taliban. Les femmes, en particulier, souffrent car elles sont privées de droits reconnus dans le monde entier. De nombreuses veuves ne peuvent pas travailler pour subvenir aux besoins de leur famille. Les jeunes filles se voient refuser le droit à l'éducation. La mobilisation forcée des jeunes gens dans les régiments de l'armée a entraîné la fuite de milliers de personnes.

Nous condamnons sévèrement les activités hostiles des Taliban, ainsi que les autres violations du statut et de l'immunité du personnel de l'ONU et des autres organisations travaillant en Afghanistan. Au nombre de ces violations, on compte des incursions dans les installations de l'ONU et la détention de hauts fonctionnaires internationaux. Un exemple récent flagrant a été l'atterrissage forcé d'un aéronef de l'ONU qui transportait une délégation de l'opposition tadjike qui se rendait à une réunion organisée par l'ONU dans le cadre du processus de négociation inter-tadjike. Nous exigeons que ces agissements cessent immédiatement. La poursuite d'activités hostiles à l'encontre des organisations internationales qui accomplissent surtout des tâches humanitaires en Afghanistan entraînera inévitablement une réduction des programmes humanitaires dont le peuple afghan a désespérément besoin.

L'élargissement du contrôle des Taliban à de nouvelles régions du pays a entraîné un accroissement du trafic des drogues. L'Afghanistan est maintenant devenu un producteur important de stupéfiants qui transitent par l'Asie centrale et la Russie, l'Europe orientale, pour être écoulés en Europe occidentale. Il a été prouvé que des terroristes internationaux dangereux trouvent refuge en Afghanistan.

L'escalade du conflit en Afghanistan est aggravée par les ingérences dans les affaires intérieures de ce pays. Ceux qui tentent de régler le problème afghan par des moyens militaires, en s'imposant en tant que force dominante et en étendant leur contrôle sur l'ensemble du territoire dépendent d'un appui extérieur, non seulement pour les livraisons d'armes et le financement mais aussi pour l'envoi de soldats étrangers recrutés pour participer aux opérations militaires. Cette politique est sans issue. Dans un Afghanistan peuplé de nombreuses nationalités, il ne peut y avoir une ethnie dominante. Le règlement du conflit ne peut se faire qu'en tenant compte des intérêts de tous les groupes ethniques, de toutes les régions, de toutes les confessions et de tous les groupes militaires et politiques.

La communauté mondiale doit envoyer un message clair aux parties belligérantes leur demandant de cesser immédiatement les hostilités, de renoncer à l'usage de la force, de mettre de côté leurs différends, et d'amorcer un dialogue politique visant à la réconciliation nationale, à un règlement politique durable du conflit et à la mise en place d'un gouvernement provisoire d'unité nationale pleinement représentatif et à large assise.

La majorité des États intéressés de la région adoptent une démarche responsable et objective face aux événements qui se produisent en Afghanistan. Immédiatement après l'aggravation de la situation dans le pays, les cinq États de la Communauté d'États indépendants (CEI) — le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Russie, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan — ont demandé de l'aide afin de parvenir à un règlement politique rapide en Afghanistan. Nous nous félicitons également des décisions adoptées à la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères visant à encourager les parties afghanes à oeuvrer en faveur de la paix. La Conférence régionale de Téhéran a été un événement important à cet égard.

Toutes ces instances font des efforts complétant ceux de l'ONU. À l'initiative du Groupe des Cinq d'Almaty, le Conseil de sécurité a adopté l'importante résolution 1076 (1996) et continue d'examiner de près la situation en Afghanistan. La convocation, le 18 novembre, à New York, à l'initiative du Secrétaire général d'une réunion des États intéressés par la situation en Afghanistan, a été un événement sans précédent. Au cours de cette réunion, les participants ont réaffirmé leur appui aux principes énoncés dans la résolution sur l'Afghanistan présentée, l'année dernière, à l'Assemblée générale : le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan ainsi que la fin de toute ingérence dans ses affaires intérieures. La Russie, comme de nombreux autres États, estime que de telles réunions sont extrêmement utiles.

La Fédération de Russie est profondément convaincue qu'il appartient à l'ONU comme par le passé de jouer le rôle clef pour encourager les parties afghanes au dialogue. Nous exprimons notre plein appui aux efforts déployés par l'Organisation, en particulier à l'action menée par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, dirigée par M. Norbert Heinrich Holl, pour contribuer au processus politique visant à parvenir à la réconciliation nationale et à un règlement politique durable avec la participation de toutes les parties au conflit et de tous les segments de la société afghane.

Nous apprécions à leur juste valeur les activités menées par les Nations Unies pour fournir une assistance humanitaire à l'Afghanistan, et le travail effectué par le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire à l'Afghanistan, afin d'assurer une approche coordonnée de l'ONU pour faire face à la crise humanitaire dans ce pays. Nous espérons que la réunion qui doit se tenir à Ashgabat en janvier 1997 pour examiner la question de l'assistance humanitaire en Afghanistan sera un succès.

Nous voudrions exprimer l'espoir que financement des programmes humanitaires visant toutes les régions du pays sera équilibré, comme prévu dans l'appel global interinstitutions pour 1997 lancé en faveur de l'Afghanistan. Pour sa part, la Russie continuera de fournir à la population afghane une assistance humanitaire dans la mesure de ses moyens.

Pour terminer, je voudrais souligner que tous les maillons du système des Nations Unies, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les institutions humanitaires peuvent et doivent apporter des contributions supplémentaires pour parvenir à un règlement rapide du conflit en Afghanistan et alléger les souffrances du peuple afghan. C'est pourquoi la délégation russe a participé activement à la mise au point et s'est portée coauteur du projet de résolution présenté à l'Assemblée générale, qui vient d'être présenté par le représentant de l'Allemagne. Nous estimons que le projet de résolution donnera des orientations claires en faveur du règlement pacifique d'ensemble qui doit être convenu entre les parties afghanes.

**M. Takht-Ravanchi** (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis l'adoption de la résolution 50/88 par l'Assemblée générale, la situation en Afghanistan n'a cessé de se dégrader. Le peuple de ce pays auparavant occupé par des forces étrangères, subit encore les conséquences du cercle vicieux de la guerre et de la violence. La poursuite de la guerre a non seulement entraîné la destruction de l'infrastructure du pays et gravement frappé le peuple afghan, mais elle a aussi créé une source d'instabilité et de préoccupation dans la région et constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales. La situation humanitaire en Afghanistan, décrite dans le rapport du Secrétaire général,

«demeure préoccupante et risque de se dégrader considérablement pendant les mois d'hiver.» (A/51/698, par. 23)

Tandis que deux millions de réfugiés toujours à l'extérieur du pays n'ont pas pu regagner leurs foyers, les récents combats en Afghanistan ont créé des dizaines de milliers de

nouveaux réfugiés ou personnes déplacées. La communauté internationale se doit donc d'aider le peuple afghan, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, en espérant que ceux qui auront survécu à cette terrible guerre pourront survivre à la faim et à la maladie. En outre, la pénurie de vivres, de combustible et d'autres fournitures humanitaires de première nécessité dans la plupart des régions du pays risque de provoquer une nouvelle catastrophe dans ce pays dévasté par la guerre, affectant les couches les plus vulnérables de la société afghane.

D'autre part, les répercussions destructrices des troubles civils en Afghanistan ont débordé les frontières du pays et constituent une source grave d'insécurité et d'instabilité dans la région et au-delà. À cet égard, il convient de mentionner notamment la circulation illégale de criminels et le trafic d'armes et de stupéfiants qui ont libre cours dans la région. La poursuite du conflit en Afghanistan a en effet favorisé l'expansion de ces activités illégales et malheureusement, certaines des factions belligérantes trouvent dans le trafic des stupéfiants une source de revenus.

Tandis que la guerre fratricide continue en Afghanistan, toutes les factions en guerre n'ont pas fait preuve de bonne volonté et n'ont pas cherché à réaliser une paix durable dans le pays, et comme le dit le Secrétaire général,

«certaines parties afghanes semblent continuer de préférer la solution militaire.» (A/51/698, par. 56)

Malgré les appels répétés lancés par la communauté internationale et les pays de la région aux dirigeants afghans à renoncer aux combats et à entamer un dialogue politique, la guerre se poursuit. Nous pensons, comme nous l'avons indiqué par le passé, que la crise en Afghanistan ne peut être résolue par des moyens militaires. À présent, les dirigeants afghans devraient avoir compris que les bombes, les balles et les chars constituent le pire moyen de communication. En outre, rien ne justifie la violence et les effusions de sang en Afghanistan et aucune faction, aucun État ne peut approuver la violence qui règne au nom de l'Islam. Il est totalement inacceptable qu'en Afghanistan, certaines politiques et pratiques qui sont manifestement non islamiques et même contraires à l'Islam soient mises en oeuvre au nom de l'Islam et attribuées à l'Islam.

La République islamique d'Iran fournit une aide humanitaire au peuple afghan et a accueilli des millions de réfugiés depuis 18 ans. Elle n'a ménagé aucun effort pour tenter de mettre un terme à cette terrible crise. Ce qui est malheureux, c'est la terrible vulnérabilité de certaines couches de la population afghane. En effet, une large part

de la population éprouve des difficultés à subvenir à ses besoins même élémentaires. Consciente des souffrances du peuple afghan, la République islamique d'Iran a pris diverses mesures pour les atténuer. Elle a construit des hôpitaux et des centres de santé pour traiter les malades gratuitement, offert des programmes éducatifs à des étudiants afghans, formé des équipes médicales afghanes, mis en oeuvre un programme de vaccination global et continu à l'intention des enfants, fourni du matériel aux orphelinats, et accordé une aide alimentaire et non alimentaire souvent quotidiennement. Ce sont là certaines des mesures que nous avons prises pour aider le peuple afghan.

D'autre part, en tant que pays voisin, la République islamique d'Iran est profondément préoccupée par les causes et les conséquences de l'instabilité et de l'insécurité dans la région. Nous ne pouvons rester indifférents face à une situation qui risque d'affecter nos intérêts nationaux. Nous continuerons de travailler avec les États concernés, les Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique pour encourager les dirigeants afghans à renoncer à se battre, à surmonter leurs divergences et à entamer un véritable processus de dialogue interafghan. Chacun sait que l'Iran s'est efforcé de promouvoir le dialogue politique entre les diverses factions pour tenter de les amener à renoncer à l'emploi de la force, et de favoriser la réconciliation nationale et la mise en place d'un gouvernement largement représentatif en Afghanistan.

Grâce à nos efforts, une conférence régionale sur l'Afghanistan a été organisée à Téhéran en octobre 1996. Y ont participé les pays les plus directement touchés par l'instabilité et l'insécurité résultant des combats en Afghanistan. Comme il ressort des discussions et de la déclaration finale de la Conférence, nous sommes convaincus que la rencontre de Téhéran a permis aux participants d'exprimer leur appui collectif aux efforts de rétablissement de la paix menés par les Nations Unies et de bien faire comprendre aux factions en guerre en Afghanistan que les pays de la région rejettent catégoriquement le cercle vicieux de la guerre et de la violence en Afghanistan. La Conférence de Téhéran a également été un symbole de coopération et de coordination entre les pays voisins de l'Afghanistan et les autres États intéressés de la région. Nous pensons qu'une telle coopération s'impose si l'on veut qu'aboutissent les efforts internationaux pour mettre fin aux effusions de sang et à la violence en Afghanistan.

En même temps, la communauté internationale doit faire plus pour épargner au peuple afghan un bain de sang et pour empêcher que le pays ne se désintègre. Ces efforts doivent avoir pour principe fondamental que l'Afghanistan

reste un État uni et souverain. Aussi, la communauté internationale dans son ensemble, et les pays de la région en particulier, doivent-ils s'opposer fermement à toute idée susceptible de saper l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Afghanistan.

L'initiative du Secrétaire général consistant à convoquer une réunion internationale sur l'Afghanistan le 18 novembre de cette année est à la fois positive et encourageante. La rencontre a été importante car elle a permis aux États de la région et aux autres États intéressés de mettre l'accent sur les éléments fondamentaux de tout règlement pacifique de la crise afghane. Pour nous, ces éléments sont les suivants : respect de la souveraineté, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de l'Afghanistan; rejet de l'ingérence étrangère, par le biais de la fourniture d'armes notamment; respect des droits de l'homme; arrêt indispensable des hostilités; démilitarisation de Kaboul; et réconciliation nationale.

En outre, nous jugeons encourageant qu'ait été reconnue la nécessité de tenir de temps à autre des réunions de ce type, à différents niveaux. Nous nous félicitons que, dans son rapport, le Secrétaire général signale que

«la communauté internationale paraît disposée à s'intéresser de nouveau de près à la situation en Afghanistan.» (A/51/698, par. 52)

Nous avons toujours appuyé l'engagement actif de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Nous sommes d'avis que la Mission spéciale doit poursuivre ses efforts, avec une vigueur et une impartialité plus grandes encore, pour trouver une solution politique grâce à l'établissement et au maintien de contacts avec tous les groupes en Afghanistan et dans les pays voisins.

**M. Konishi** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Le Japon est profondément préoccupé par la persistance du conflit toujours plus complexe en Afghanistan. Ce conflit prive les Afghans de leur droit de vivre en paix, de gagner librement leur vie et d'aspirer à un avenir meilleur. En outre, les combats en Afghanistan menacent la stabilité politique et le développement économique des pays voisins. Ils rendent plus difficile aussi la solution de problèmes mondiaux comme le trafic des drogues et le terrorisme international. Voilà pourquoi la solution pacifique du conflit et le développement de l'Afghanistan en tant que pays stable et souverain revêtent la plus grande importance pour chacun des États Membres représentés ici aujourd'hui.

Bien sûr, seul le peuple afghan peut résoudre le conflit. Le Japon est particulièrement préoccupé par les ravages et les destructions causés par les mines terrestres antipersonnel qui restent disséminées en Afghanistan. Les mines terrestres ont fait d'innombrables victimes innocentes et causent d'indicibles souffrances humaines. Outre le problème humanitaire, les mines terrestres représentent un obstacle redoutable au relèvement et au développement de l'Afghanistan une fois le conflit terminé. Le Japon appelle toutes les factions en guerre à reconnaître ce fait et à s'abstenir d'employer cette arme odieuse. Le Japon les invite à cesser immédiatement toutes les hostilités, à renoncer à l'emploi de la force et à s'engager sans retard dans un dialogue politique en vue de la réconciliation nationale et de la mise en place d'un gouvernement jouissant du large appui du peuple afghan.

En insistant sur le fait que le conflit doit être réglé par le peuple afghan lui-même, je ne veux en aucune façon minimiser le rôle crucial que la communauté internationale doit jouer dans les efforts en vue d'un règlement de paix. Il importe que les États Membres appuient les efforts déployés par les Nations Unies en tant que médiateur impartial, afin de créer un environnement dans lequel les factions afghanes seront encouragées à amorcer le dialogue. Les activités de médiation de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, emmenée par M. Norbert Holl, sont particulièrement importantes à cet égard. D'autre part, il incombe à la communauté internationale d'éviter l'intervention extérieure sous forme d'aide militaire ou financière accordée par des pays tiers. En fait, les pays qui ont une certaine influence auprès d'une des factions en guerre en Afghanistan devraient user de cette influence de façon constructive. Ils peuvent par exemple s'abstenir de toute action susceptible de saper les efforts en vue d'arriver à une solution pacifique et appuyer résolument et de bonne foi les efforts de médiation et de réconciliation des Nations Unies.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises déjà, le Japon appuie pleinement ces efforts et il a dépêché un responsable des affaires politiques pour participer aux activités de la Mission spéciale. D'autre part, si nous sommes persuadés qu'il appartient au peuple afghan lui-même de trouver une solution pacifique au conflit, le Japon est disposé à accueillir une réunion qui regrouperait les différentes factions si elles estiment qu'une telle réunion serait propice à l'obtention d'un règlement pacifique. Mon pays a également indiqué son intention de contribuer aux efforts de paix dans un cadre international en vue de la reconstruction économique de l'Afghanistan, une fois pareil cadre défini.

En tant que coauteur du projet de résolution A/51/L.49, le Japon espère sincèrement que chacune des factions afghanes et tous les États Membres en respecteront pleinement les dispositions de façon à pouvoir trouver le plus rapidement possible une solution pacifique au problème afghan.

**M. Ghafoorzai** (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : Le 19 décembre 1995, l'Assemblée générale a adopté la résolution 50/88 sur la situation en Afghanistan. La résolution réaffirmait le soutien aux efforts menés par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et soulignait le rôle capital des Nations Unies dans le rétablissement de la paix dans le pays. Malheureusement, une année s'est écoulée et la nation afghane attend toujours de voir la paix et la stabilité complète rétablies dans le pays. Au lieu de cela, les souffrances de notre peuple se sont encore exacerbées. Depuis deux mois, la population civile, et en particulier les habitants de Kaboul, la capitale, a été soumise à un traitement cruel systématique et à des atrocités. Ces atrocités sont venues s'ajouter aux milliers de tués, d'orphelins, de veuves et de handicapés. Kaboul a été encore plus ravagée; d'autres trésors culturels ont été pillés.

Les mercenaires des Taliban, avec une aide directe de l'extérieur, ont envahi Kaboul, le 27 septembre 1996. En vertu de l'ordre social draconien qu'ils préconisent, ils ont fermé, aux femmes et aux petites filles, les écoles, les établissements techniques et les écoles normales ainsi que les universités. Les femmes se sont vu interdire non seulement le droit d'apprendre et de faire des études, mais également celui de travailler. Comme 70 % des instituteurs de l'enseignement primaire étaient des femmes, les écoles primaires pour garçons ont également été fermées. Quelque 25 000 veuves, avec leurs enfants — dont le nombre est estimé à 50 000 — ont perdu leurs moyens de subsistance. D'après un reportage de l'agence de presse Reuter publié le 6 décembre 1996, 225 femmes ont subi dernièrement un châtement physique parce qu'elles ne portaient pas le type d'habillement que les Taliban essayent d'imposer aux innocentes femmes afghanes. Un «nettoyage ethnique» semblable à celui des Serbes a été pratiqué par les Taliban. D'après le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en conséquence de ces mesures de répression qui ont suivi l'occupation de Kaboul par les Taliban, près de 50 000 habitants de Kaboul sont devenus des réfugiés ou des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Des bureaux du Gouvernement, des banques et des institutions utiles ont été fermés. Malgré la somme de vivres et de ressources financières fournis par leurs commanditaires pour assurer la poursuite de leurs activités, la prétendue

administration des Taliban n'a pas la possibilité de financer ne serait-ce qu'une partie de l'administration détruite qui subsiste dans la capitale. En somme, la pauvreté généralisée et la misère frappent les habitants de Kaboul. S'agissant de cette situation, le *Times* de Londres du 9 décembre 1996 indique que des familles ont forcé leurs enfants à recourir aux tâches les plus choquantes et les plus tragiques pour pouvoir survivre. Depuis deux semaines, des enfants rouvrent les tombes et vendent, au prix de 50 cents les 6 kilogrammes, des ossements humains qui sont ensuite vendus en vrac avec des ossements d'animaux à des marchands pakistanais. Ces ossements sont ensuite réduits en poudre et utilisés de l'autre côté de la frontière comme aliments pour nourrir les poulets et d'autres animaux.

Il s'agit d'ossements afghans. Cela se produit alors que dans d'autres régions du monde, des milliards de dollars sont consacrés à l'achat d'aliments spéciaux afin que les gens restent en bonne santé et en forme. C'est là le meilleur exemple du fossé qui existe entre les nantis et les démunis. Telle est la situation désespérée dans laquelle se trouve la nation afghane. Et l'ironie la plus triste est la manière dont cette nation est traitée pour avoir sacrifié un million et demi de vies au nom de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme.

Ceci n'est pas simplement la voix officielle de l'État islamique d'Afghanistan. C'est le cri d'une nation que je voudrais répercuter aux représentants, et à travers eux, à leurs gouvernements et à leurs peuples. Je veux qu'on entende le cri de ma nation quelles que soient les opinions politiques des personnes qui souffrent. Qu'elles soient pour ou contre l'État, elles font toujours partie de notre nation. Leur souffrance est la mienne. Il s'agit du cri d'une nation frappée par la misère, la pauvreté et la maladie, et qui en plus doit subir les conséquences de la division alimentée de l'extérieur pour mener à bien des objectifs politiques et stratégiques. C'est pour cette raison que l'unité nationale et l'intégrité territoriale de mon pays sont gravement menacées.

Dans la résolution de l'année dernière, adoptée par consensus, l'Assemblée générale appelait toutes les parties afghanes à appuyer les efforts de rétablissement de la paix de la Mission spéciale des Nations Unies. Les États Membres ont été à nouveau priés de s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan et de respecter l'indépendance, l'unité nationale, la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays. Qu'il me soit permis d'indiquer si des mesures positives et sincères ont été prises pour mettre en oeuvre cette résolution.

Avant même la création de la Mission spéciale des Nations Unies, l'État islamique d'Afghanistan a souligné le principe qu'un règlement devrait se fonder sur un véritable dialogue interafghan. En même temps, nous avons toujours insisté sur le rôle primordial des Nations Unies dans le règlement du problème. Nous avons dès lors indiqué notre volonté de collaborer avec la Mission spéciale des Nations Unies en vue de l'application des résolutions des Nations Unies sur l'Afghanistan.

En déployant de nouveaux efforts comme première mesure vers un plan de paix global dans le dialogue interafghan, l'État islamique d'Afghanistan a persuadé d'anciens opposants de se joindre au Gouvernement, élargissant ainsi sa base. Le Président Burhanuddin Rabbani s'est même déclaré disposé à se rendre au siège de l'opposition pour entamer des pourparlers sur la création d'un mécanisme de transfert du pouvoir, la mise en place d'un gouvernement de transition et l'organisation d'élections libres et régulières sous la supervision des Nations Unies et de l'Organisation de la Conférence islamique, qui doivent être convenues entre toutes les parties. Nous avons pris ces mesures en toute bonne foi et en toute connaissance des résolutions et des décisions des Nations Unies qui ont demandé à toutes les parties au conflit de régler leurs différends par des moyens pacifiques. Malheureusement, en raison de l'intransigeance et de l'attitude de rejet des Taliban et de leur foi en une option purement militaire, le conflit persiste.

En ce qui concerne l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, c'est avec un profond regret que je dois dire que, malgré les déclarations d'appui à la non-ingérence en Afghanistan, conformément à la résolution 50/88, le niveau d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan n'a fait qu'augmenter. À l'aube d'un deuxième millénaire, nous sommes entrés dans l'ère de l'information. L'aventurisme et les manoeuvres d'intimidation militaires étrangers, motivés par des intérêts commerciaux et industriels extérieurs, qui autrefois prenaient des années avant d'être complètement révélés, sont aujourd'hui très facilement exposés au grand jour. Il est devenu évident pour la famille des nations que la nation afghane est une nouvelle fois victime d'une forme classique d'expansionnisme néo-colonial dictée par les intérêts économiques et stratégiques de puissances étrangères. Pour servir ces intérêts, des établissements étrangers ont formé, financé et équipé les mercenaires des Taliban et ont facilité leur déploiement ultérieur sur le sol afghan.

En octobre de cette année, nous avons communiqué au Conseil de sécurité des preuves irréfutables d'ingérence

étrangère dans notre pays. À l'appui de notre argument, il suffit de se référer au document A/51/654, en date du 4 novembre 1996. Il s'agit d'un récit de première main des observations faites par un journaliste occidental bien connu concernant la présence et la participation de combattants étrangers armés au conflit afghan. Le document A/51/527 daté du 18 octobre 1996 énumère les noms de certains étrangers armés capturés sur notre sol, qui sont actuellement sous la garde des autorités de l'État islamique d'Afghanistan. Nous demandons une fois de plus au chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan de rencontrer ces détenus étrangers, ces invités étrangers indésirables, et, comme l'a demandé le Conseil de sécurité, de lui faire rapport pour examen et suite à donner comme il convient.

À ceux qui ont hérité des desseins colonialistes visant à conquérir l'Afghanistan ou à installer à Kaboul un régime qui leur soit asservi, nous suggérons que tirer les leçons de l'histoire afghane des deux derniers siècles leur épargnerait beaucoup de peines et de problèmes.

Premièrement, le peuple afghan n'acceptera aucune domination étrangère, quels que soient ses origines ou ses prétextes.

Deuxièmement, l'Afghanistan a préservé son rôle géopolitique. C'est pourquoi les observateurs et les analystes politiques le qualifient d'État tampon. Les politiques expansionnistes menées contre l'Afghanistan, d'où qu'elles viennent, ont inévitablement entraîné des répercussions et des conséquences amères pour les expansionnistes eux-mêmes. La nécessité d'établir un équilibre du pouvoir n'a jamais permis à aucune puissance étrangère de maintenir son hégémonie pendant longtemps. Les règles qui régissent ces aventures étrangères en Afghanistan ont toujours été et seront toujours celles d'un jeu à somme nulle.

Nous sommes fermement convaincus qu'une ingérence politique et militaire continue en Afghanistan aura pour résultat une instabilité prolongée dans toute la région. Si elles ne sont pas éteintes, les flammes de la guerre qui nous sont imposées engouffreront un jour ceux qui ont contribué à les allumer.

Ceux qui encouragent des politiques malintentionnées et confuses à l'égard de l'Afghanistan finiront pas réaliser que la poursuite d'une attitude d'expectative et de confiance dans des prophéties imaginaires conduiront à l'institutionnalisation de la production et du trafic des drogues, de même qu'au terrorisme en Afghanistan. Une telle évolution nuirait gravement, à long terme, aux intérêts de paix, de démocratie et de stabilité dans toute la région.

Le fait que la communauté internationale tolère l'attitude intransigeante des Taliban a certainement enhardi le camp des Taliban au point qu'il demande avec insistance une option exclusivement militaire et n'accepte aucun processus de paix qui pourrait mener l'Afghanistan à l'unité nationale, à la paix et à la démocratie.

L'Afghanistan, qui est Membre de l'Organisation des Nations Unies depuis 1946, a toujours été en faveur du droit à l'indépendance et à l'autodétermination des peuples et des nations. En tant que membre du Comité de la décolonisation, l'Afghanistan a participé activement aux luttes pour la liberté menées en Afrique et dans d'autres régions du monde, mais aujourd'hui l'Afghanistan est, une fois de plus, quelques années plus tard, tragiquement victime des mêmes tentatives et assauts qu'il a combattus ailleurs, y compris d'une invasion de mercenaires.

Les forces expansionnistes cherchent à exploiter la situation stratégique de l'Afghanistan et à faire main basse sur ses ressources naturelles. Nous faisons cette déclaration pour qu'il en soit pris acte par cette institution, qui a été établie pour poursuivre les objectifs et les idéaux énoncés dans sa Charte, qui maintient sa neutralité, appuie la volonté des peuples et est fondée sur les principes de l'égalité souveraine de tous les États, quels que soient leur taille, leur situation géographique et leur potentiel économique ou militaire.

Des agences de presse indépendantes du monde entier ont largement fait état des violations des droits de l'homme — en particulier des droits des femmes — et du droit international humanitaire commises par les Taliban, de leur participation importante à la production et au trafic des drogues et de la création de camps d'entraînement de terroristes étrangers. Nous voulons dire clairement du haut de cette tribune que les actes commis par les Taliban au nom de l'Islam et de l'Afghanistan vont à l'encontre de notre religion et de notre culture.

Notre histoire n'a jamais vu des Afghans participer à des activités aussi honteuses. Ce qui s'est passé en Afghanistan est l'oeuvre d'étrangers qui ont été envoyés depuis l'autre côté de la frontière. Comme le *New York Times* daté du 4 novembre 1996 l'a dit, parmi les envahisseurs, figurent ces enfants qui ont fui l'Afghanistan pendant l'ancienne occupation soviétique, ont cherché refuge à l'étranger et ont été éduqués dans des madrassa ou écoles religieuses, qui ont prêché les préjugés, le fanatisme et l'obscurantisme. Après avoir achevé leurs études ou avant ce stade, ils ont été entraînés, armés et envoyés en Afghanistan.

C'est le traitement inhumain des femmes par les Taliban — notamment les flagellations publiques, les amputations et les mutilations aveugles — les « exécutions » de télévisions et de magnétoscopes, les incendies de cassettes et de dossiers, et la destruction d'objets d'art historiques irremplaçables qui leur ont valu une condamnation internationale. Ces actes ont également beaucoup embarrassé les amis des Taliban même si, il y a quelques semaines encore, ils dansaient sur une musique de chants de victoire.

Le profil bas soudainement adopté par les partisans des Taliban ne peut guère être considéré comme un changement de politique. Ces soi-disant individus progressistes qui ont brandi la bannière de la démocratie et des droits de l'homme protégeaient et appuyaient en fait ceux qui s'opposaient violemment aux valeurs qu'ils proclamaient. Ils poursuivaient leurs propres intérêts et considéraient que la capture de Kaboul par les Taliban obscurantistes et rétrogrades servaient leur cause. Ils croient encore que, grâce aux Taliban, ils peuvent imposer la paix à l'ensemble de l'Afghanistan. En fait, il existe une résistance populaire aux Taliban, même dans les régions qu'ils contrôlent.

Cette année, nous avons été témoins d'un certain nombre d'importants événements nouveaux qui se sont produits dans le cadre de cette organisation mondiale en ce qui concerne la situation en Afghanistan. En avril et en octobre 1996, le Conseil de sécurité a convoqué des réunions. Lors de la réunion du 22 octobre, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1076 (1996). L'Afghanistan est reconnaissant des efforts qui ont été déployés en faveur du rétablissement de la paix en Afghanistan et se félicite de cette résolution.

Nous pouvons dire que la résolution du Conseil de sécurité a facilité l'élaboration du projet de résolution de l'Assemblée générale sur l'Afghanistan dont nous sommes actuellement saisis. Nous voudrions ici remercier sincèrement le comité de rédaction, la délégation allemande et en particulier S. E. M. Tono Eitel, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Allemagne dont les efforts inlassables ont permis de coordonner les travaux du comité de rédaction. Nous déclarons que nous sommes prêts à appuyer l'application du projet de résolution qui va être adopté.

L'initiative prise par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, afin de convoquer une réunion des pays intéressés par l'Afghanistan, le 18 novembre 1996, a été un pas dans la bonne direction. De même, les réunions sur l'Afghanistan tenues à Almaty, le 4 octobre 1996, et à Téhéran, le 29 octobre 1996, sont louables. Ces réunions

visaient à créer un climat positif propice au rétablissement de la paix et de la stabilité complète dans notre pays.

Nous aimerions également remercier l'Union européenne qui a publié, le 28 octobre 1996, une déclaration très importante sur l'Afghanistan.

Une fois encore, nous proclamons de cette tribune, que l'État islamique d'Afghanistan est fermement et sincèrement attaché à une solution pacifique du problème et appuie sans réserve les efforts méritoires déployés par la Mission spéciale des Nations Unies, dirigée par M. Norbert Holl. Comme indiqué dans la proclamation du Conseil suprême pour la défense de l'Afghanistan et reflété dans notre déclaration au Conseil de sécurité, le 16 octobre 1996, nous sommes résolument en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et durable sur la base de la démilitarisation de Kaboul, de la création d'une force de police neutre dans la capitale et de la mise en place d'un gouvernement provisoire d'union nationale qui engloberait l'ensemble des principales parties afghanes. L'option militaire ne permettra pas de sortir de la crise actuelle. Le pouvoir ne peut pas être monopolisé sous la menace des armes par une seule partie ou tribu.

Des négociations politiques, avec la médiation et la coopération des Nations Unies, peuvent créer une plateforme que toutes les parties en présence pourront adopter et accepter. La collecte des armes lourdes, la désignation de casernes pour les groupes armés, l'établissement d'un gouvernement provisoire d'unité nationale, la rédaction d'une constitution et d'une loi électorale, et le contrôle de la mise en oeuvre des accords, tout cela doit être assuré par des négociations politiques. À cet effet, il faut que la Mission spéciale des Nations Unies mette en place un mécanisme approprié grâce auquel les représentants autorisés des parties au conflit pourront se réunir et s'entendre sur un projet d'accord de paix national final. Dans une lettre, en date du 16 octobre, au Secrétaire général, document A/51/511, nous avons présenté des indications précises à ce sujet.

S'agissant des relations avec les pays voisins, l'État islamique d'Afghanistan est attaché à des relations fraternelles et amicales selon le principe de l'égalité entre États, du respect mutuel et de la coopération fructueuse. L'Afghanistan est un État de transit entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, et en tant que pays sans littoral, il est attaché à des relations de coopération avec tous les pays de la région. Sur la base de ses intérêts et de ses besoins nationaux suprêmes, l'Afghanistan a suivi une politique de non-alignement depuis la création du Mouvement des pays non alignés. Dans un monde où la guerre froide appartient au passé,

nous faisons toujours partie de ce mouvement. La non-participation à tout engagement à caractère militaire ou politique contre quelque pays que ce soit a été et reste le principe de base de notre politique étrangère. Notre loyauté à l'égard de la Charte des Nations Unies, notre respect des valeurs démocratiques et islamiques et des instruments internationaux sur les droits de l'homme, ainsi qu'une approche lucide des grands problèmes du monde, sont les piliers de notre politique étrangère.

Nous reconnaissons que le rapport du Secrétaire général (A/51/698), en date du 26 novembre 1996 contient des éléments très constructifs. Nous espérons que l'adoption de ce projet de résolution convaincra ceux qui ont choisi l'option militaire de coopérer sincèrement avec la Mission spéciale des Nations Unies, dirigée par M. Norbert Holl, en vue de rétablir l'unité nationale et la paix dans tout le pays. Nous espérons également que la communauté mondiale ne permettra pas que notre nation soit victime de nouvelles souffrances en raison d'interventions étrangères constantes.

Nous espérons que l'initiative de paix visant à démilitariser Kaboul, la capitale, et à instaurer un dialogue interafghan sera mise en oeuvre. Nous espérons que les Taliban ne s'opposeront pas à l'application des résolutions des Nations Unies et ne tenteront pas de poursuivre et d'intensifier leurs activités militaires expansionnistes. Ils doivent renoncer à leur politique qui consiste à maintenir leur domination par l'occupation militaire de la capitale. S'ils persistaient, les combats à Kaboul deviendraient inévitables. La poursuite de l'occupation militaire de la capitale est devenue insupportable pour les Afghans et pour tous ceux dans le monde qui accordent une aide humanitaire à l'Afghanistan.

Nous savons qu'il ne faut pas laisser notre territoire redevenir un champ de bataille pour satisfaire des intérêts politiques et stratégiques extérieurs et que la responsabilité première à cet égard incombe aux Afghans. Cependant, en raison de la complexité de l'intervention extérieure, les Afghans demandent à l'ONU — ultime espoir des petites nations — de les aider à atteindre cet objectif, de les préserver de nouvelles destructions et de mettre fin au conflit et à l'instabilité dans notre région.

Je ne saurais terminer sans remercier, au nom de l'Afghanistan, tous ceux qui se sont portés coauteurs de ce projet de résolution sur l'Afghanistan.

**M. Shah** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis la dernière fois que l'Assemblée générale a examiné la situation en Afghanistan, le 19 décembre 1995, et adopté la



résolution 50/88, les Nations Unies se sont davantage intéressées à l'Afghanistan. Nous avons eu deux rapports périodiques sur la situation et deux déclarations présidentielles du Conseil de sécurité. La première résolution du Conseil de sécurité sur l'Afghanistan a été adoptée à l'unanimité le 22 octobre 1996. Le Secrétaire général a, le 18 novembre 1996, convoqué une réunion des États de la région et d'autres États influents portant un intérêt à l'Afghanistan. L'Inde se félicite de cet effort pour centrer l'attention sur ce que le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, a qualifié de conflit «orphelin» ou «oublié».

Je voudrais, avant tout, résumer les principaux éléments de la démarche de l'Inde à l'égard de l'Afghanistan. L'Inde appuie pleinement l'unité, l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Afghanistan. Ce sont là des principes essentiels pour le bien-être du peuple afghan, et étant donné la situation stratégique de l'Afghanistan, pour la paix et la stabilité de toute la région. La fin de toute ingérence étrangère en Afghanistan est une condition préalable à la solution de la crise. La crise doit être résolue par le biais de discussions et de négociations pacifiques entre les parties afghanes.

Les dirigeants afghans ont la responsabilité particulière de renoncer à la voie du conflit et de l'affrontement et de poursuivre celle de la paix, qui conduira à la réconciliation, au renouveau et à la reconstruction du pays. Il faut que l'on se rende pleinement compte qu'il ne saurait y avoir de solution militaire. Nous appuyons pleinement les efforts du Secrétaire général des Nations Unies et de son Représentant spécial pour rétablir la paix en Afghanistan. La Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan a poursuivi sa tâche avec patience et dévouement. L'Inde, pour sa part, est prête à jouer pleinement le rôle qui lui appartient pour appuyer ses efforts.

La cessation de la violence et des hostilités armées et la démilitarisation de Kaboul créeraient des conditions propices au processus politique et doivent être activement poursuivies. La cessation des hostilités armées exige que l'on mette un terme à la fourniture d'armes à l'Afghanistan. La mise en oeuvre effective de cette idée doit être soigneusement mise au point. La progression du trafic de drogue et du terrorisme du fait du conflit en Afghanistan est préoccupante.

Les récents événements en Afghanistan préoccupent l'ensemble de la communauté internationale. Alors que dans sa résolution 50/88 l'Assemblée générale prie instamment toutes les parties afghanes de renoncer à l'usage de la force

et de régler leurs différends politiques par des moyens pacifiques, certains groupes demeurent intransigeants et refusent de s'engager dans la moindre négociation ou discussion.

Dans son rapport, qui fait l'objet du document A/51/698, le Secrétaire général signale que l'un des premiers actes de l'administration des Taliban à Kaboul a été de faire exécuter sommairement l'ancien Président Najibullah et son frère. Cet acte brutal et odieux a été d'autant plus choquant qu'ils s'étaient réfugiés auprès de l'ONU, qui avait le devoir de les protéger. Des membres de la famille de l'ancien Président sont les hôtes de l'Inde depuis 1992 et le Gouvernement indien fera tout pour garantir leur sécurité.

La poursuite d'une doctrine obscurantiste par les chefs des Taliban et le déni des droits de l'homme qui en découle, notamment les droits des femmes et des jeunes filles, ont été répertoriés dans différents rapports des Nations Unies, et notamment dans les documents A/51/481, A/51/698 et A/51/704. Ils ont aussi été largement dénoncés, y compris par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1076 (1996). L'Inde, en tant que démocratie à l'oeuvre fermement attachée aux droits de l'homme, est profondément attristée et choquée par cette situation.

De même, nous sommes vivement préoccupés par les récentes informations publiées à Londres par *The Independent*, qui fait état de camps d'entraînement pour terroristes dans la région de Khost. On dit que les dirigeants fondamentalistes de ces camps et leurs commanditaires cherchent à perturber la vie en Inde. Alors que les conséquences de la formation de ces jeunes ne peuvent que retomber sur les sociétés qui encouragent de telles activités, on ne peut manquer d'en être profondément préoccupé.

Il y a aussi le problème connexe de la production illicite de stupéfiants. Selon le Département des affaires humanitaires, entre 1989 et 1996, la production d'opium a quadruplé en Afghanistan; elle représente désormais près de 40 % de la production mondiale. On constate avec inquiétude que certains groupes organisent désormais la culture de l'opium et la contrebande de stupéfiants à partir de l'Afghanistan afin de se procurer des fonds pour acheter des armes et répandre la terreur.

De par leur civilisation, l'Inde et l'Afghanistan ont de nombreuses affinités; ils ont noué des liens d'amitié, de fraternité et de coopération dans de nombreux domaines. La situation instable en Afghanistan a des conséquences néfastes directes sur la paix et la sécurité dans la région, et elle

affecte mon pays. Notre interaction avec l'Afghanistan est constructive et positive. L'Inde est prête à continuer à prendre pleinement part aux efforts en vue de ramener la paix et la tranquillité en Afghanistan. C'est avec cet objectif à l'esprit que nous avons participé aux initiatives de la région et des Nations Unies et que nous avons assisté à la réunion convoquée le 18 novembre par le Secrétaire général au Siège des Nations Unies, et, précédemment, à la conférence régionale organisée à Téhéran les 29 et 30 octobre.

Le rapport du Secrétaire général sur l'assistance d'urgence à l'Afghanistan, qui fait l'objet du document A/51/704, souligne bien l'ampleur alarmante de la crise humanitaire et la nécessité de reconstruire et de relever les infrastructures économiques et sociales de l'Afghanistan. Néanmoins, la réaction de la communauté internationale est plutôt décourageante. Il n'a été répondu qu'à hauteur de moins de 50 % à l'appel global interinstitutions visant à obtenir un montant de 124 millions de dollars pour 1995-1996. Cela constitue un retrait marqué, en termes de quantité comme en pourcentage, par rapport à la période 1994-1995. Nous espérons sincèrement que le nouvel appel accru de 133 millions de dollars pour 1997 suscitera une réaction plus favorable.

En dépit de sérieuses limitations de ressources, l'Inde n'a cessé de contribuer aux efforts de redressement et de reconstruction en Afghanistan, tant de manière bilatérale que par le biais des institutions des Nations Unies. Au cours des sept dernières années, l'aide que nous avons fournie à l'Afghanistan a dépassé les 220 millions de roupies. La valeur de cette aide est calculée aux coûts prévalant en Inde et elle serait bien plus élevée si elle était calculée aux prix internationaux. Plus de 80 000 Afghans ont cherché refuge en Inde et s'y sont vu accorder asile. Par le passé, nous avons aussi mené un vigoureux programme de coopération économique et technique grâce auquel un important hôpital pour enfants de 200 lits a entre autres pu être installé à Kaboul. L'Inde a également contribué à l'élaboration d'un projet hydroélectrique et d'une zone industrielle. Même dans les conditions des plus incertaines qui ont prévalu récemment, l'Inde a continué d'apporter son aide. En août et en septembre de cette année, nous avons réussi, en dépit de la situation incertaine, à organiser à Kaboul un camp où les amputés — pour la plupart des victimes des mines terrestres — peuvent recevoir des prothèses. Près de 1 100 personnes ont pu bénéficier de ce camp. L'Inde participera du 21 au 22 janvier 1997, à Ashkhabad, au forum international sur l'aide à l'Afghanistan.

L'Inde a toujours souhaité la restauration de la paix et de la stabilité en Afghanistan. Nous sommes heureux que

les Nations Unies recommencent à s'intéresser à la situation en Afghanistan. Nous insistons sur le rôle central des Nations Unies pour ce qui est d'aider les parties afghanes à définir et mettre en oeuvre le processus de paix. Nous nous félicitons des efforts du Secrétaire général pour associer un large groupe de pays, qui ont des intérêts et de l'influence en Afghanistan, aux efforts qu'il fait pour trouver une solution. Nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris de contribuer à la recherche d'une solution en Afghanistan.

**M. Holohan** (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays associés suivants — Chypre, République tchèque, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie — se rallient à cette déclaration. L'Islande et la Norvège font de même.

Le conflit en Afghanistan est un sujet de vive préoccupation pour l'Union européenne et pour la communauté internationale tout entière. Dans son rapport du 26 novembre, le Secrétaire général indique ce qui suit :

«Les souffrances de la population civile de l'Afghanistan, qui continue de subir de plein fouet les effets de la guerre civile, et les risques que cette guerre font courir à la stabilité de la région, contraignent la communauté internationale à rechercher plus activement une solution pacifique.» (A/51/698, par. 56)

Par conséquent, l'Union européenne réitère l'appel qu'elle a lancé dans sa déclaration du 28 octobre pour que les hostilités prennent immédiatement fin pour empêcher d'autres destructions et de nouvelles pertes en vies humaines. Nous appelons instamment toutes les parties à rechercher par la négociation un règlement pacifique devant, à terme, déboucher sur une solution politique ramenant la paix et la stabilité dans le pays. Seules la négociation et la coopération entre les parties offrent la possibilité de voir émerger un Afghanistan nouveau et stable au sein duquel tous les citoyens pourront vivre librement.

L'Union européenne réaffirme son ferme engagement à l'égard de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de l'Afghanistan. Elle appelle instamment tous les États à s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Les livraisons d'armes et de matériel militaire en direction de l'Afghanistan depuis l'extérieur de ses frontières doivent en particulier prendre fin. À cet égard, l'Union européenne envisage sérieusement d'imposer un embargo sur les exportations d'armes, de munitions et d'équipements pouvant être

utilisés à des fins militaires. Nous appelons aussi les parties afghanes à cesser d'employer des mines terrestres, vu le grand nombre de civils innocents qui sont victimes de ces armes.

En outre l'Union européenne reste préoccupée par l'utilisation qui est faite du territoire afghan pour la production de drogue et la formation de terroristes, et par les effets déstabilisateurs qui en découlent pour la région et au-delà.

Aucune société ne peut parvenir à un degré acceptable de paix, de justice et de stabilité sans le plein respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales. L'Union européenne appelle donc toutes les parties en Afghanistan à agir conformément à la Charte des Nations Unies et à respecter les droits de l'homme. L'Union européenne ne peut plus accepter la discrimination fondée sur le sexe pas plus qu'elle ne peut tolérer la discrimination fondée sur la race ou la religion. Nous tenons donc à exprimer notre profonde préoccupation face aux mesures récentes restreignant le travail des femmes et l'éducation des petites filles. Nous appuyons pleinement les déclarations déjà faites à cet égard par le Secrétaire général et par d'autres représentants des Nations Unies. Nous rappelons, en particulier, les dispositions de la résolution 1076 (1996) du Conseil de sécurité en date du 22 octobre 1996, dans laquelle le Conseil dénonce cette discrimination ainsi que d'autres violations des droits de l'homme en Afghanistan. Nous soulignons, dans ce contexte, que parmi les instruments officiellement signés par l'Afghanistan, figure la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

De même, la sécurité du personnel international engagé dans l'acheminement et la distribution de l'aide humanitaire doit être garantie. L'Union européenne et ses États membres sont les principaux fournisseurs d'aide à l'Afghanistan. En 1996, l'Union européenne a apporté une contribution totale de 43 millions d'ECU. C'est un rôle que nous souhaitons continuer de jouer et nous envisageons de nouer un dialogue sur les modalités de coopération propres à assurer une assistance à l'ensemble de la population afghane, indépendamment du sexe, de l'ethnie ou de la religion. Nous exigeons également que les droits et les immunités dont jouissent l'ONU et ses institutions spécialisées au titre du droit international soient pleinement respectés.

Pour terminer, l'Union européenne souhaite saisir cette occasion pour réaffirmer son plein appui à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Elle appelle toutes les parties afghanes à collaborer étroitement avec la Mission spéciale, qui jouit d'une position unique pour jouer

un rôle de médiateur impartial dans la recherche de la paix. Nous nous félicitons, en outre, de la poursuite par la Mission spéciale des consultations avec les pays voisins et d'autres pays et avec les institutions régionales. À cet égard, nous sommes heureux de signaler l'importante réunion convoquée par le Secrétaire général, qui s'est tenue ici au Siège des Nations Unies, le 18 novembre. Enfin, nous souhaitons dire notre gratitude au chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, M. Norbert Holl, et à son équipe de collaborateurs dévoués, pour le travail intense qu'ils effectuent. Ils doivent recevoir tout l'appui possible dans leur tâche importante.

**M. Guehm** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution dont nous sommes saisis rappelle douloureusement que l'Afghanistan reste profondément divisé et que son avenir est très incertain. Les souffrances humaines, les privations et l'absence des libertés fondamentales sont largement répandues. L'instabilité en Afghanistan est à la fois le résultat de l'ingérence extérieure et une menace pour les États voisins qui cherchent à manipuler les événements à l'intérieur du pays.

Nous célébrons aujourd'hui le quatrième mandat annuel de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Les membres de cet organe sont en droit de se demander ce que nous pouvons attendre de la Mission spéciale après trois années sans paix. Est-ce que 1997 sera l'année au cours de laquelle les parties belligérantes renonceront à leur lutte insensée pour remporter une victoire militaire et accepteront un cessez-le-feu? Est-ce que ce sera le début d'un processus politique conduisant au rétablissement de la paix, de l'ordre public et à la reconstruction de cette nation dévastée par la guerre? Mon gouvernement l'espère sincèrement.

Ce mois-ci marque le dix-septième anniversaire d'une guerre pratiquement constante en Afghanistan. L'expérience de toute une génération d'Afghans n'a guère été que la violence et les effusions de sang. La majorité des jeunes gens afghans n'ont pas de profession normale, pas d'emploi ordinaire si ce n'est de porter un fusil. L'essentiel des moyens de subsistance de la plupart des gens provient du trafic des drogues, des armes et de la contrebande.

Les femmes et les petites filles doivent faire face aux outrages et aux privations imposées par les Taliban, comme le déni de leurs droits fondamentaux au travail et à l'éducation. Ce projet de résolution condamne fermement ces pratiques. La résolution de l'Assemblée générale sur les droits de l'homme en Afghanistan exprime plus en détail les mêmes vues.

Cependant, malgré ce sombre tableau, nous pensons qu'il y a toujours un espoir de règlement politique en Afghanistan. Dans son rapport à l'Assemblée générale, daté du 26 novembre, le Secrétaire général montrait un certain optimisme quant aux perspectives de progrès. Il notait à cet égard, les réactions positives de 19 pays qui, avec l'Organisation de la Conférence islamique, avaient participé à la réunion spéciale sur l'Afghanistan, à New York, le 18 novembre. À cette réunion, à laquelle mon gouvernement a participé, tous les participants, parmi lesquels se trouvaient tous les gouvernements de la région, ont appuyé les principes de base d'un règlement politique en Afghanistan. Ces principes se retrouvent dans le projet de résolution que nous adoptons aujourd'hui et comprennent le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan; le respect des droits fondamentaux de l'homme de tous les individus et de tous les groupes, indépendamment de l'ethnie ou du sexe; l'affirmation du rôle central de la Mission spéciale des Nations Unies pour négocier un cessez-le-feu et prendre des mesures spécifiques conduisant à la paix et à la réconciliation nationale; et la reconnaissance du fait que l'ingérence étrangère, en particulier la fourniture d'armes et de munitions aux parties belligères, doit prendre fin.

Bref, ce projet de résolution propose un schéma global pour rétablir la paix et la sécurité en Afghanistan, pour réinstaller les réfugiés, pour entamer le processus de reconstruction et pour remettre en état l'infrastructure du pays dévastée par la guerre. Il est temps maintenant de s'atteler à ces tâches urgentes.

Pour terminer, mon gouvernement souhaite exprimer sa profonde gratitude à la délégation allemande pour le travail exemplaire que ses membres ont accompli afin de mener ce projet de résolution à une conclusion heureuse pour la troisième année consécutive.

**M. Abdel Aziz** (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais, avant tout, exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire général pour ses rapports complets sur l'évolution de la situation en Afghanistan de juillet à novembre 1996 et sur l'assistance d'urgence à l'Afghanistan.

Je voudrais également exprimer notre gratitude à l'ONU et à sa Mission spéciale en Afghanistan, dirigée par M. Norbert Holl, pour les efforts qu'ils ont déployés dans la recherche d'un règlement global du problème complexe de l'Afghanistan qui n'a que trop duré.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que, d'après le paragraphe 16 du rapport du Secrétaire

général (A/51/698), l'Afghanistan soit divisé pour la première fois au cours de son histoire récente entre le nord et le sud. Selon ce même paragraphe, cette coupure est non seulement militaire mais aussi ethnique. Ma délégation ne peut s'empêcher de noter qu'une telle division ne saurait refléter la véritable volonté du peuple afghan. Elle reflète simplement les ambitions d'hégémonie des dirigeants des factions afghanes.

Nous voudrions déclarer que le maintien de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité de l'Afghanistan est un principe indivisible qui doit être reconnu.

Ma délégation a déclaré en octobre dernier, lorsque le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1076 (1996), et je voudrais réaffirmer aujourd'hui, qu'une analyse correcte de la situation actuelle en Afghanistan montre que le problème principal ne se limite pas aux différences ethniques et religieuses. Au contraire, chacune des factions, sans exception, essaie de s'emparer du pouvoir. Cela a fait de l'Afghanistan un centre d'activités criminelles, telles que le trafic des drogues et d'armes, qui maintenant menacent les États voisins. En effet, l'Afghanistan est devenu un centre d'entraînement d'extrémistes et de terroristes dont beaucoup de pays ont souffert, y compris le mien.

Nous espérons que tous les États répondront aux efforts politiques récemment faits par l'ONU et cesseront de fournir une assistance matérielle ou militaire à l'une ou l'autre faction. Cela permettrait de faciliter un règlement pacifique et de créer une administration provisoire à large assise représentant toutes les factions et tous les segments de la société de l'Afghanistan.

Nous sommes gravement préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire en Afghanistan, en particulier par la pose de près de 10 millions de mines terrestres, le manque de nourriture, surtout à l'approche de l'hiver; la tragédie des réfugiés et des personnes déplacées; et les restrictions imposées aux femmes. Tous ces problèmes exigent une grande attention de la part de la communauté internationale afin de pouvoir parvenir rapidement à un règlement et de fournir l'appui matériel et humanitaire nécessaire.

Cette assistance, cependant, doit aller de pair avec un engagement des factions à l'égard d'un règlement pacifique. Dans ce contexte, nous demandons instamment à tous les États de répondre à l'appel unifié des Nations Unies lancé par M. Yasushi Akashi, il y a quelques jours.

Avec les États de la région et d'autres États intéressés ainsi que l'Organisation de la Conférence islamique, l'É-

gypte a participé à la réunion convoquée par le Secrétaire général, le 18 novembre 1996. Nous partageons la satisfaction du Secrétaire général devant le fait que la communauté internationale semble maintenant disposée à concentrer à nouveau son attention sur la situation en Afghanistan. Nous appuyons également la teneur du rapport du Secrétaire général ainsi que son intention de tenir d'autres réunions avec ce groupe de pays.

Nous espérons que dans les prochains mois le peuple afghan sera en mesure de guérir ses blessures. Nous espérons également que les dirigeants afghans ont la volonté d'entamer un dialogue politique sincère à l'échelle du pays, grâce auquel la réconciliation nationale pourra être réalisée afin de relever et de reconstruire l'Afghanistan. En tant que l'un des coauteurs du projet de résolution A/51/L.49, l'Égypte espère donc qu'il sera adopté par consensus. Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance à la délégation allemande pour le rôle important et positif qu'elle a joué en coordonnant les consultations sur ce projet de résolution.

**M. Çelem** (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier le Secrétaire général de ses rapports contenus dans les documents A/51/698 et A/51/704, sur la situation générale qui règne en Afghanistan, la mise en oeuvre du programme d'assistance humanitaire d'urgence dans ce pays dévasté par la guerre, et le travail accompli par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Nous aimerions également saluer et appuyer pleinement les efforts inlassables déployés par la Mission spéciale des Nations Unies, dirigée par M. Norbert Holl.

Plus de quatre ans se sont écoulés depuis que des changements encourageants sont intervenus dans la situation politique en Afghanistan, après une lutte longue et douloureuse pour la libération de ce pays. L'établissement d'un gouvernement de transition à Kaboul à cette époque nous avait fait espérer qu'enfin, tous les Afghans mettraient de côté leurs divergences et entameraient le processus de réconciliation. Nous avons espéré qu'un processus de réconciliation à large assise, incluant tous les groupes, pourrait commencer. Cependant, nous avons été profondément déçus par la reprise et la poursuite du conflit armé, qui a augmenté les souffrances du peuple afghan et a causé la destruction complète de l'infrastructure économique du pays. La reprise du conflit a aggravé la crise des réfugiés, frappant non seulement l'Afghanistan mais également les pays voisins dans la région.

Le peuple afghan n'a pas choisi la situation actuelle. Tout au long de l'histoire, l'Afghanistan — situé sur la

ligne de fracture entre les sphères d'influence et les rivalités des grandes puissances — a été un champ de bataille où s'affrontaient des intérêts et des idéologies conflictuels. Ce pays et son peuple fier ont payé un lourd tribut à cette particularité géographique. Il est temps que la communauté internationale répare cette injustice historique. L'Afghanistan mérite de revenir rapidement à la normalité, de retrouver la paix, la sécurité et la stabilité. Ce n'est qu'alors que le peuple afghan sera en mesure de consacrer toute son énergie à la reconstruction et au développement social et économique de son pays.

Une autre vérité est que le peuple afghan, malgré toutes ses difficultés, a toujours réussi à résister à l'intervention et à l'agression extérieures. Au cours de son histoire, il a préservé son unité et son identité nationales. Il n'a pas succombé aux tentatives qui auraient conduit à une division fondée sur des motifs ethniques ou sectaires. Aujourd'hui, l'Afghanistan est à nouveau confronté à des menaces semblables. Pour nous, en Turquie, il ne fait aucun doute que le peuple afghan résistera une fois de plus et saura éliminer les menaces à son unité et à son identité nationales.

La responsabilité principale de la communauté internationale, dans les circonstances actuelles, est de respecter et d'appuyer sans réserve la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, de s'abstenir strictement de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, de respecter le droit du peuple afghan de décider de son propre destin et de s'abstenir de toute action qui pourrait aggraver ou compliquer davantage la situation. Il est également essentiel, à ce stade, que les pays tiers s'abstiennent de fournir des armes et des munitions aux belligérants car toute assistance militaire accordée à l'une des parties encouragera ce groupe à rechercher la supériorité sur le terrain et en conséquence l'empêchera d'entamer des négociations. Cela, à son tour, conduira à la prise de contre-mesures par les autres parties et à l'escalade dans la course aux armements.

La Turquie s'est portée coauteur du projet de résolution présenté au titre des points 21 c) et 39 de l'ordre du jour. Nous exprimons notre reconnaissance à la délégation allemande pour la manière exemplaire dont elle a assuré les longs et délicats travaux de coordination nécessaires à la préparation de ce texte. Nous remercions également les autres délégations intéressées qui ont étroitement participé à la rédaction de cette résolution.

La résolution 50/88, adoptée par l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, et la résolution 1076 (1996) du Conseil de sécurité, adoptée il y a deux mois, ont défini les

principes directeurs du processus de paix en Afghanistan, et nous essayons de nous inspirer de ces orientations.

Nous considérons que la réunion sur l'Afghanistan, convoquée par le Secrétaire général, le 18 novembre 1996 à New York, constitue un pas important vers la réalisation de la paix en Afghanistan. Nous espérons que la convergence d'idées, qui s'est manifestée durant cette conférence, permettra à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan de convaincre les parties que le dialogue politique est la seule voie possible pour surmonter cette crise. Nous nous félicitons également de l'intention du Secrétaire général de convoquer d'autres réunions du groupe à l'avenir.

La priorité la plus urgente aujourd'hui est d'obtenir un cessez-le-feu immédiat, car ce n'est qu'ainsi que nous pourrions aider les parties afghanes à entamer un dialogue politique sérieux pour réaliser la réconciliation nationale. Cependant, l'expérience nous a appris que tant que Kaboul n'est contrôlée que par l'une des parties, les autres groupes hésiteront à s'engager dans de véritables négociations. C'est pourquoi des options telles que la mise de Kaboul — au moins à titre temporaire — sous le contrôle des Nations Unies, de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) ou sous une administration collective des parties au conflit devraient être envisagées et étudiées avant même de tenter de lancer le processus de négociation. Il faut bien se rendre compte que la démilitarisation de Kaboul sera une condition préalable à la réalisation d'une option quelconque, sans quoi le cessez-le-feu ne tiendrait pas.

À cet égard, mon pays attache une grande importance au maintien du rôle constructif que joue l'OCI pour opérer un rapprochement entre les parties en Afghanistan et nous nous félicitons de la récente visite d'une délégation de l'OCI en Afghanistan. Nous croyons comprendre que les efforts de l'OCI sont menés, comme par le passé, en coopération et coordination étroites avec la Mission spéciale des Nations Unies et complètent l'action de l'ONU.

Nous pensons qu'une paix durable en Afghanistan ne peut être instaurée que grâce à la mise en place d'un gouvernement à large assise regroupant l'ensemble des éléments en présence. Au moment où nous envisageons toute éventualité, la paix durable et la réconciliation ne peuvent être assurées que par le libre exercice de la volonté du peuple afghan. La coopération du peuple afghan, et surtout celle de ses dirigeants, est indispensable pour trouver une solution à la crise. Mon gouvernement prie instamment une fois de plus toutes les parties afghanes à s'engager sur la voie de la réconciliation nationale en s'appuyant sur des moyens pacifiques et un dialogue politique.

Bien sûr, il convient de poursuivre l'assistance humanitaire d'urgence au peuple afghan qui souffre dans ce pays dévasté par la guerre. À cet égard, nous appuyons fermement l'appel lancé dans les paragraphes pertinents du projet de résolution, à tous les États Membres pour qu'ils fournissent toute l'assistance financière, technique et matérielle possible en vue du rapatriement et de la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées. Il faut espérer que la communauté internationale répondra à l'appel lancé par le Secrétaire général en ce qui concerne l'assistance humanitaire à l'Afghanistan en contribuant généreusement au Fonds d'affectation créé à cet effet. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter toutes les institutions des Nations Unies qui participent aux programmes d'aide humanitaire d'urgence en Afghanistan et pour les efforts acharnés qu'ils déploient afin d'améliorer la situation humanitaire en dépit de toutes les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Par ailleurs, il faut aussi un programme d'aide économique et de reconstruction à long terme, mais cela ne peut être envisagé qu'une fois établies les conditions de paix, de sécurité et de stabilité. Il serait encourageant pour le peuple afghan que nous commencions à réfléchir à un programme concret de reconstruction économique qui pourrait être proposé à un gouvernement à large assise, à un certain stade du processus de paix.

Je voudrais réaffirmer que la Turquie fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à l'instauration de la paix en Afghanistan. Je saisis cette occasion pour rappeler l'offre de mon gouvernement qui est prêt, si nécessaire, à accueillir une conférence en Turquie, sous l'égide des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties concernées, afin de tenir les négociations nécessaires en vue de réaliser la réconciliation et de parvenir à un règlement fondé sur les principes auxquels nous croyons tous.

En nous inspirant des liens historiques et culturels étroits qui unissent depuis longue date la Turquie et l'Afghanistan, nous sommes prêts à assumer notre part de la responsabilité, qui incombe à la communauté internationale d'aider le peuple afghan à s'engager dans la voie de la réconciliation et à préserver l'intégrité territoriale, la souveraineté, l'indépendance et l'unité nationale de ce pays.

**M. Kamal** (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : La position de ma délégation sur la situation en Afghanistan a déjà été exposée en détail en séance plénière de cette Assemblée, pendant le débat général en octobre, et également au Conseil de sécurité, en octobre, ainsi qu'à la réunion des États de la région et des autres États ayant une influence en Afghanistan, convoquée ici-même par le Secré-

taire général, en novembre. Il n'est donc pas nécessaire que je répète cette position.

Il est regrettable de voir que cette fière terre afghane, si riche du point de vue historique et culturel, présente un tableau troublé et plein de turbulences. Il est encore plus triste de voir ceux qui sont responsables au premier chef de la situation actuelle en Afghanistan, d'autres qui sont restés dans les coulisses et ont toléré que ce peuple et ce pays soient brutalisés ou ceux qui, à l'intérieur, avaient le pouvoir de faire ce qui était nécessaire, mais ne l'ont pas fait, et qui n'ont pas la capacité *de jure* ou de facto de faire quoique ce soit aujourd'hui, se présenter comme des sauveurs du pays et des champions de la non-ingérence, de la non-intervention et du non-recours aux moyens militaires. C'est là une atteinte à notre crédibilité, à celle de cette Assemblée et à celle du peuple afghan.

L'Afghanistan continue de vivre des temps difficiles et de connaître des troubles essentiellement en raison de l'incapacité de certains de comprendre que la solution doit nécessairement passer par le dialogue et par la recherche d'une stabilité ayant une large assise dans un pays uni, souverain, et dont l'intégrité territoriale est intacte. Cela exige que les Afghans comprennent qu'il est dans leur intérêt de mettre fin à leur lutte de destruction réciproque, de respecter la diversité ethnique et les réalités de leur pays et de laisser la population aller vers la paix et la sécurité qui, seules, peuvent permettre à l'Afghanistan de commencer sa reconstruction après près de 20 ans de guerre et de troubles et de permettre au million de réfugiés, toujours au Pakistan et dans d'autres pays voisins, de regagner patrie dans l'honneur et la dignité.

La situation en Afghanistan continue d'avoir un grave impact sur le Pakistan. Les liens entre les deux pays sont si étroits que l'instabilité en Afghanistan affecte automatiquement les régions frontalières du nord et de l'ouest du Pakistan. En outre, l'Afghanistan est devenu une source d'attaques terroristes contre le Pakistan, attaques qui sont fomentées à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Afghanistan. C'est parce que nous sommes à ce point concernés que nous avons pleinement appuyé la Mission spéciale des Nations Unies qui s'efforce de trouver le moyen de rapprocher les factions afghanes. Nous continuerons de le faire pour pouvoir nous concentrer sur les tâches prioritaires : la neutralisation de quelque 10 millions de mines abandonnées de manière irresponsable par les forces d'occupation soviétiques et des autres mines posées par les anciennes autorités de Kaboul au début de l'année; la rééducation de milliers de mutilés qui ont vu leur capacité à gagner leur vie gravement compromise; et, avant tout, à la reconstruction du pays, de

ses infrastructures et de son économie. Dans l'intervalle, il importe de veiller à ce que l'aide humanitaire continue de parvenir à ceux qui en ont besoin en Afghanistan et qu'elle ne soit assortie d'aucune condition. Le Pakistan a toujours fait plus que sa part de l'effort humanitaire et il continuera.

Enfin, grâce aux efforts déployés par M. Norbert Holl, aidé dans une certaine mesure par les initiatives prises par le Pakistan, il semble que l'on comprenne mieux aujourd'hui la nécessité d'un cessez-le-feu, d'un échange de prisonniers et de la création d'une commission de 12 membres — espérons-le, sous l'égide des Nations Unies et de l'Organisation de la Conférence islamique — pour surveiller la mise en oeuvre du cessez-le-feu entre les Taliban et l'alliance conduite par le général Dostum. Si nous avons pu contribuer à l'obtention de cet accord, c'est parce que nous avons maintenu des contacts avec toutes les factions en Afghanistan, et parce qu'il était clair pour tous que le Pakistan souhaitait aider les Afghans à convenir d'une solution juste, équitable et pacifique. Nous espérons que cela débouchera sur un accord. Une fois le cessez-le-feu entré en vigueur, on devra mettre en place une commission politique, constituée de représentants de toutes les provinces, qui puisse débattre et convenir des modalités de la démobilisation des milices armées et de la collecte des armes lourdes; de la formation et de la mise en place d'une force afghane neutre, composée de représentants de toutes les provinces, pour assurer la paix et la sécurité à Kaboul; et de la formation d'un gouvernement largement représentatif, capable de régler les questions constitutionnelles et de revitaliser les institutions nationales.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale, du 10 octobre 1975, je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique.

**M. Peyrovi**, Organisation de la Conférence islamique (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), je remercie l'Assemblée de me donner l'occasion d'évoquer la situation en Afghanistan.

Nous sommes saisis des rapports du Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, qui font l'objet des documents A/51/698 et A/51/704. Ces rapports sont lucides, clairs et concis, et je tiens à exprimer au Secrétaire général les remerciements de l'OCI, non seulement pour la présentation opportune de ces documents très utiles, mais aussi pour les efforts inlassables destinés à trouver, en coopéra-

tion avec l'OCI, une solution honorable au problème afghan.

Une fois encore, l'OCI se joint aux Nations Unies pour exprimer sa préoccupation devant les pertes en vies humaines, le grand nombre de blessés et les énormes destructions que ce pays subit depuis sa libération. Pendant toutes les années de guerre civile, mon organisation a oeuvré sans relâche pour que les hostilités cessent et pour que s'instaure en Afghanistan le climat nécessaire à un processus de paix crédible débouchant sur la formation d'un gouvernement largement représentatif.

Dans nos contacts avec les différents dirigeants afghans, en particulier lors des missions de l'OCI dans le pays, nous nous sommes efforcés de leur faire comprendre qu'il était futile de recourir à la force et de rechercher une solution militaire; et qu'il leur fallait au contraire essayer de trouver une solution viable à la situation fâcheuse dans laquelle ils se trouvent actuellement. Nous avons tenté de les aider à tirer les enseignements de l'histoire, car habituellement la lutte héroïque de libération contre l'envahisseur étranger a des résultats très différents de ceux que l'on obtient en arrachant à son propre peuple, dans sa propre patrie, les rênes du pouvoir autrement que par des moyens légaux et pacifiques.

Alors que nous prônons tous — et nous nous devons de le faire — la neutralité et la non-ingérence dans les affaires intérieures, nous ne devons cependant pas oublier que les effets de l'instabilité et du chaos dans un pays se font sentir au-delà de ses frontières. Aussi devons-nous comprendre que ce qui se passe en Afghanistan ne pouvait manquer d'avoir des répercussions sur ses voisins. Le retour à la paix et à la tranquillité en Afghanistan devrait donc, politiquement et économiquement parlant, être ressenti avec soulagement par les gouvernements et les peuples des autres pays, qui ont eux aussi été victimes, dans une mesure ou une autre, tout d'abord de l'occupation étrangère puis de la guerre civile en Afghanistan. Nous pensons que pour éviter la persistance de l'instabilité et une nouvelle escalade du conflit armé interne, il importe que tous les États jouent un rôle constructif en s'abstenant de vendre et de fournir des armes à quelque moment que ce soit et à quelque faction que ce soit en Afghanistan. Il est primordial aussi, pour endiguer le problème actuel en Afghanistan, que tous les États s'abstiennent d'abriter et de former des terroristes, et qu'ils s'emploient à éliminer le trafic de drogue dévastateur.

Les membres de l'OCI jouent un rôle complémentaire à celui des Nations Unies dans leurs efforts collectifs pour aider, dans la mesure du possible compte tenu de nos

moyens limités, les divers dirigeants afghans à ramener la paix et la tranquillité dans leur pays et de restaurer, entre autres, les précieux droits de l'homme, y compris ceux des femmes et des enfants, droits qui ont été tant piétinés au cours de tous ces bouleversements.

À cette fin, des missions de haut niveau de l'OCI ont été envoyées en Afghanistan. Lors des entretiens qui ont eu lieu avec différents dirigeants afghans au cours de ces missions, il a été proposé de convoquer une réunion de représentants de toutes les factions afghanes, à l'extérieur et à l'intérieur de l'Afghanistan, en vue d'étudier la possibilité de mettre au point un cadre acceptable par tous pour traiter des questions politiques et de sécurité, y compris celle d'un transfert pacifique du pouvoir, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'OCI.

Tout en renouvelant l'appel en faveur d'une telle réunion à large assise des dirigeants afghans, nous avons maintenant les conclusions de la récente réunion tenue à Téhéran, à l'initiative du Gouvernement de la République islamique d'Iran et à laquelle l'ONU et l'OCI ont toutes les deux participé. Nous disposons également, dans les rapports du Secrétaire général (A/51/698, A/51/704), d'un compte rendu détaillé des délibérations de la réunion des représentants des États régionaux et d'autres États ayant une influence en Afghanistan, que le Secrétaire général a convoquée ici à New York le 18 novembre 1996, et à laquelle mon organisation a également participé.

L'Organisation de la Conférence islamique est disposée à coopérer avec les Nations Unies en vue d'organiser une réunion des dirigeants des différentes factions afghanes dans un lieu à approuver par les participants à cette réunion, à Djeddah, par exemple. Les services de conférence appropriés seront installés dans ce lieu, en vue de l'exécution des objectifs dont j'ai parlé il y a un moment.

Je saisis cette occasion pour informer l'Assemblée générale qu'une mission de haut niveau de l'OCI s'est encore rendue récemment en Afghanistan, ainsi que dans certains autres pays de la région, pour compléter les efforts de réconciliation actuellement mis en oeuvre par les Nations Unies.

Le projet de résolution (A/51/L.49) dont l'Assemblée générale est saisie, et qui a été si éloquemment présenté par S. E. M. Tono Eitel, Représentant permanent de l'Allemagne, reflète le désir sincère de la communauté internationale de mettre fin aux hostilités et aux graves incertitudes qu'endure l'Afghanistan. Il souligne également la nécessité d'instaurer une ère de paix et de stabilité dans le pays grâce



à la mise en place d'un gouvernement largement représentatif. Nous appuyons ce projet de résolution et nous espérons que son adoption et son application apporteront au peuple afghan le vent frais d'un changement sain.

Pour terminer, je réitère les nombreux appels lancés par le Secrétaire général de l'OCI, S. E. M. Hamid Algabid, en vue de la cessation immédiate des hostilités en Afghanistan par toutes les parties au conflit; de l'interdiction de la vente et de la fourniture d'armes à toutes les factions en Afghanistan; et de l'introduction immédiate de mesures de confiance menant à la convocation d'une réunion de représentants des différentes parties et personnalités afghanes, y compris peut-être le Roi, et des segments importants de la société afghane, dans le but de s'entendre sur un programme visant à promouvoir un règlement pacifique du problème afghan.

Je voudrais à nouveau assurer l'Assemblée générale de la volonté de mon organisation de jouer un rôle constructif complémentaire à celui des Nations Unies, afin de faciliter la mission du Représentant spécial des Nations Unies, M. Norbert Holl, ainsi que l'ensemble du processus de paix en Afghanistan.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

J'informe les membres que, pour permettre au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission d'examiner les incidences du projet de résolution A/51/L.49 sur le budget-programme, la décision sur le projet de résolution est reportée au mardi 17 décembre.

#### **Point 21 de l'ordre du jour** (*suite*)

#### **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

##### **b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions**

**Rapports du Secrétaire général** (A/51/315, A/51/353 et A/51/528)

**Projets de résolution** (A/51/L.27/Rev.1, A/51/L.37/Rev.1 et A/51/L.50/Rev.1)

#### **Projet de décision** (A/51/L.43)

##### **d) Assistance au peuple palestinien**

#### **Rapport du Secrétaire général** (A/51/171)

#### **Projet de résolution** (A/51/L.41)

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Said Omar Said Ahmed, Ministre des affaires étrangères des Comores, qui va présenter le projet de résolution A/51/L.27/Rev.1.

**M. Ahmed** (Comores) : Monsieur le Président, permettez-moi encore une fois, du haut de cette tribune, de vous adresser mes vives félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'hommage unanime que vous a rendu de ce fait la communauté internationale est également un hommage à votre grand pays, la Malaisie, avec lequel les Comores entretiennent de bonnes relations de coopération et d'amitié.

Je saisis également cette occasion pour présenter, de vive voix, nos condoléances les plus attristées aux familles et aux pays amis qui ont perdu des êtres très chers en territoire comorien lors de la catastrophe aérienne, survenue il y a quelques semaines, sur nos côtes. Nous, Comoriens, aurions voulu sauver davantage de vies humaines, mais que pouvions-nous faire de mieux lorsque l'État manque de moyens appropriés pour faire face à de telles circonstances? Tout cela à cause d'une crise économique et financière qui persiste depuis au moins une décennie.

Que les membres veuillent bien m'accorder quelques instants pour soumettre à leur bienveillante attention la situation économique difficile que traverse en ce moment même mon pays, la République fédérale islamique des Comores. L'économie des Comores est, en effet, essentiellement dépendante de l'agriculture qui lui fournit la quasi-totalité de ses recettes d'exportations représentant 40 % du produit intérieur brut. Les principales cultures d'exportation sont l'ylang-ylang, la vanille et le girofle. Mais, ces cultures traditionnelles sont aujourd'hui très fortement concurrencées sur le plan mondial à cause de l'érosion des cours, en ce qui concerne le girofle et l'ylang-ylang, et du développement du produit de synthèse de substitution de la vanille.

En outre, les Comores font face à de multiples contraintes qui entravent toujours son développement économique et social. L'étroitesse du pays, accentuée par l'amputation de l'île comorienne de Mayotte, l'isolement géographique

que, la démographie galopante, les ressources naturelles limitées et le coût anormalement élevé des transports internationaux, sont autant d'éléments qui réduisent la compétitivité de l'économie nationale. À cela s'ajoute les passages fréquents des cyclones, très dévastateurs du reste. L'instabilité politique institutionnelle qui a prévalu entre 1990 et 1995, marquée par 17 gouvernements successifs, n'a pas été de nature à faciliter la situation déjà naturellement très défavorable.

Les événements du 28 septembre 1995 où une armée de mercenaires internationaux a envahi mon pays, renversé le Président de la République, bouleversé l'ordre constitutionnel et, ce faisant, les institutions de l'État, ont amplifié les traumatismes économiques d'une part et occasionné d'autre part des dégâts matériels et structurels très importants. Le Gouvernement et le peuple comoriens ont consenti de grands efforts pour venir en aide aux secteurs les plus touchés et les plus démunis de la population. Pour répondre à ce besoin humanitaire urgent, le Gouvernement a dû, faute d'autres ressources, redéployer de toute urgence une majeure partie du budget de fonctionnement de l'État et des ressources financières normalement destinées à des programmes économiques et sociaux vitaux.

Le Gouvernement, dois-je le rappeler, dispose de moyens très insuffisants pour l'exécution des programmes de reconstruction et de développement reconnus essentiels à la survie de la nation comorienne. C'est pourquoi le Président de la République islamique des Comores, S. E. M. Mohamed Taki Abdoukarim, et à travers lui tout le peuple comorien, lancent un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle nous vienne en aide de toute urgence. De cette aide bien sûr dépendent la stabilité et la sauvegarde de la jeune démocratie dans mon pays, tant il est vrai, que nul ne peut prêcher la démocratie à une population affamée et inquiète pour son avenir.

Enfin, je saisis cette occasion pour remercier du fond du coeur l'ensemble des organisations et pays amis opérant aux Comores dans le but de soulager les souffrances de la population.

Je voudrais, avant de finir mon propos, livrer par anticipation à notre Assemblée, le point de vue concerté du Gouvernement comorien et du Groupe africain des Nations Unies au sujet de la question de l'île comorienne de Mayotte. En effet, depuis la prise de fonctions de S. E. M. Mohamed Taki Abdoukarim à la tête de l'État, divers contacts sont établis entre les Gouvernements français et comorien au sujet de cette question. En l'état actuel de la situation, j'ai pu informer les membres que les deux Gou-

vernements affichent réciproquement des bonnes dispositions pour examiner progressivement ladite question, dans un cadre approprié qui serait une commission mixte franco-comorienne. C'est pourquoi le Gouvernement comorien et le Groupe africain des Nations Unies, après concertation, trouvent qu'il y a lieu de demander, une seconde fois, le report du débat sur la question de l'île comorienne de Mayotte à une date ultérieure et, de ce fait, parvenir à une plus grande décrispation de la situation actuelle, tout en maintenant le point inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dois-je rappeler que, lors de la dernière session de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Yaoundé en juillet dernier, une résolution relative à la question de l'île comorienne de Mayotte demande aux deux parties concernées de recourir au dialogue pour régler au mieux de leurs intérêts réciproques ces différends qui les opposent depuis deux décennies. Mon pays adhère quant à lui, et sans réserve, à cette nouvelle approche qui, cependant, réclame le soutien et l'encouragement de toute la communauté internationale.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti qui va présenter le projet de résolution A/51/L.37/Rev.1.

**M. Olhaye** (Djibouti) (*interprétation de l'anglais*) : C'est à la fois avec fierté et tristesse que je porte à l'attention de l'Assemblée générale le projet de résolution révisé (A/51/L.37/Rev.1) intitulé «Assistance humanitaire à la Somalie et soutien au relèvement économique et social du pays». Il y a lieu de s'enorgueillir du simple fait que de nombreux Membres de notre Organisation se sont portés coauteurs de ce projet de résolution — projet qui montre clairement l'intérêt constant que manifeste la communauté internationale à l'égard de la Somalie et de son peuple.

Nous connaissons tous bien les épreuves et les tribulations que la Somalie a endurées, de la sécheresse à la famine, l'effondrement des services sociaux, de santé et d'éducation, la guerre et le déni total des droits de l'homme, les massacres absurdes, tout cela aboutissant en fin de compte à une désintégration politique, économique et sociale. La vie quotidienne du Somali moyen est devenue un cauchemar; la misère, les souffrances et l'incertitude perdurent. Ce projet de résolution, au fond, proclame que le monde n'a pas oublié la Somalie; qu'elle n'a pas été abandonnée; que son peuple nous tient toujours à coeur. Pour nous tous, c'est là un motif de fierté.

Le projet de résolution note également avec préoccupation que la situation en Somalie reste caractérisée par l'instabilité politique et l'absence d'un pouvoir central et que, dans certaines régions du pays, la situation humanitaire et la sécurité se sont détériorées. Une grande partie du peuple somali a besoin d'une assistance urgente, ce que le projet de résolution souligne en rappelant la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité, qui exhortait toutes les parties, tous les mouvements et toutes les factions à faciliter les efforts de l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, ainsi que les organisations à vocation humanitaire ont entrepris en vue d'apporter une aide d'urgence à la population touchée. Cet effort est toujours nécessaire et doit être poursuivi.

Le projet de résolution, à juste titre, souligne le principe selon lequel c'est au premier chef au peuple somali, en particulier au niveau local, qu'incombe la responsabilité de son propre développement et de l'application à long terme des programmes d'assistance en vue du relèvement et de la reconstruction. Cela ne sera possible, à long terme, que si tous les mouvements, factions et parties somalis font un effort concerté réel pour mettre fin aux hostilités et entamer un processus de réconciliation nationale qui permette, comme l'indique le projet, de passer de la phase des secours à celle de la reconstruction et du développement, et respecte pleinement la sécurité du personnel des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des autres personnes engagées dans ce processus.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis ne peut être décrit comme étant politique. Il ne sert la cause de personne, si ce n'est le peuple somalien et la communauté internationale. Il s'agit d'un appel humanitaire en faveur de nouveaux efforts permettant de nous concentrer à nouveau sur un peuple qui a désespérément besoin d'aide, comme tant d'autres de par le monde. Nous devons aider la Somalie à reprendre vie et continuer de nous inspirer des efforts constants et inlassables déployés par le Secrétaire général et par les États et les organisations qui ont répondu à cet appel à l'assistance. Ignorer l'appel fondamental de ce projet de résolution ne pourra que donner lieu à des appels plus désespérés dans un avenir proche.

Enfin, le projet de résolution prie le Secrétaire général, vu la gravité de la situation en Somalie, de prendre toutes les mesures voulues pour faire appliquer la présente résolution et de présenter un rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session. Je suis certain, par conséquent, que ce projet de résolution recevra, comme d'habitude, le plein appui de l'Assemblée qui l'adoptera par consensus.

**M. Bakala** (Congo) : J'ai l'honneur de présenter devant cette Assemblée, au nom du Groupe africain, le projet de décision contenu dans le document A/51/L.43, intitulé «Assistance spéciale aux États de première ligne et aux autres États voisins».

Le présent projet de décision que je soumetts à cette Assemblée a été élaboré à la lumière des nouvelles réalités de paix et de démocratie qui sont intervenues en Afrique australe. Comme on le sait, la Communauté de développement de l'Afrique australe a créé un organe chargé des politiques, de la défense et de la sécurité qui a supplanté les États de première ligne. Ce projet de décision reflète donc la nécessité de placer la coopération future entre les Nations Unies et l'Afrique australe dans le contexte de la coopération entre l'ONU et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Le projet de décision A/51/L.43 exprime ses remerciements au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie afin de venir en aide aux États de première ligne et aux autres États voisins, reconnaît avec gratitude l'assistance soutenue que la communauté internationale a apportée à ces États, comme le témoigne le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/51/528. Le projet de décision engage la communauté internationale à maintenir une coopération fructueuse avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, afin de l'assister dans les efforts que la sous-région de l'Afrique australe fournit dans la reconstruction, le relèvement et le développement des économies des pays de cette partie du continent africain.

Aux termes du projet de décision, le point relatif à l'assistance spéciale aux États de première ligne et aux autres États voisins cesse d'être examiné sous le point 21 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Il sera désormais discuté sous le point de l'ordre du jour lié à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Rwanda qui va présenter le projet de résolution A/51/L.50/Rev 1.

**M. Kayinamura** (Rwanda) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis d'exprimer notre gratitude à toutes les délégations auprès de cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale pour avoir permis de dégager un consensus sur le projet de résolution A/51/L.50/Rev.1, «Assistance internationale au Rwanda pour la réinsertion des réfugiés qui regagnent le pays, le rétablissement de la paix totale, la reconstruction et le

développement socio-économique», que l'Assemblée est sur le point d'adopter.

Nous sommes particulièrement reconnaissants aux pays suivants qui se sont portés coauteurs du projet de résolution : Algérie, Angola, Argentine, Australie, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Canada, Tchad, Chili, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Haïti, Honduras, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Nigéria, Sénégal, Afrique du Sud, Swaziland, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique et Zimbabwe.

Le projet de résolution A/51/L.50 a été publié en tant que document révisé A/51/L.50/Rev.1 car il a été mis à jour avec un septième alinéa du préambule, qui se lit comme suit :

«Se félicitant de la réunion sur la réinsertion des réfugiés dans la région des Grands Lacs, tenue à Genève le 23 novembre 1996,»

Cela cadre avec le paragraphe 6 du dispositif qui se réfère à la même réunion.

*(L'orateur poursuit en français)*

Les événements récents ont été tels que le Rwanda a été agréablement surpris par le retour massif sans précédent des réfugiés, longtemps souhaité par le Gouvernement et le peuple rwandais. Les fils et les filles du pays se sont enfin ravisés, ils ont compris la logique de la raison et ont eu précisément raison de se défaire de leurs ravisseurs, qui les prenaient en otage depuis deux ans et demi.

Le mouvement de retour a commencé le vendredi 15 novembre 1996 et le Gouvernement rwandais, le Président de la République en tête, s'est rendu à la frontière du Rwanda avec le Zaïre pour saluer ces compatriotes et leur réitérer son message de bienvenue. L'enthousiasme du Gouvernement est à son comble et toutes les précautions ont été prises malgré les difficultés imaginables du fait du nombre de personnes à servir et des besoins énormes qu'elles éprouvent. Le Gouvernement rwandais a assumé toutes ses responsabilités en ce qui concerne l'encadrement et la réinsertion de tous ces réfugiés rapatriés dans leur mère patrie avec les moyens disponibles et devant être fournis par toute la communauté internationale, dans le cadre d'une solidarité agissante vis-à-vis du peuple rwandais. Aujourd'hui, le peuple rwandais a été mobilisé pour accueillir ses concitoyens.

Il s'agit en effet d'une crise humanitaire qu'il faut gérer avec une assistance à la mesure de ce rapatriement massif. Le nombre des réfugiés rwandais qui viennent de rentrer du Zaïre depuis le 15 novembre 1996 jusqu'à aujourd'hui se situe entre 680 000 et 700 000. Nous comptons accueillir entre 400 000 et 500 000 réfugiés en provenance de la Tanzanie avant la fin de cette année. Ceux-ci viennent s'ajouter à un grand nombre de rescapés du génocide et autres réfugiés qui sont rentrés au Rwanda depuis 1994. Nous espérons que les intimidateurs et les dirigeants politiques ne les empêcheront pas de rentrer pour les garder dans des camps de réfugiés, simplement à des fins politiques et au détriment des réfugiés. Ainsi, il conviendrait qu'il y ait une mobilisation de ressources réelles et à la hauteur des besoins d'urgence, ainsi que pour la remise en état des infrastructures socioéconomiques du Rwanda. Un document détaillé qui explique les besoins prioritaires pour la reconstruction du Rwanda et l'assistance à son peuple a été élaboré à cet effet et est disponible.

Le Gouvernement rwandais, seul, ne peut pas assurer — même de façon minimale — les besoins d'aide d'urgence portant sur l'alimentation, l'habillement, les médicaments, le logement, l'eau potable, etc. Le Gouvernement rwandais lance un appel à la communauté internationale et aux pays qui sont représentés ici aux Nations Unies à une assistance massive et accrue.

Le Gouvernement rwandais se joint à l'initiative sous-régionale, prise à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation qui vient d'achever récemment ses travaux à Rome. C'est à cette occasion que les chefs d'État et de gouvernement de la sous-région, sous la houlette du Président kényen Daniel arap Moi, se sont concertés et ont émis le voeu unanime que la communauté internationale conçoive plutôt l'assistance au Rwanda, non pas à travers la Force multinationale, mais par le transfert rapide et total de fonds, de biens et de services, d'une valeur équivalente en matière de coûts, en faveur des réfugiés rwandais rapatriés.

J'aimerais profiter de cette opportunité pour remercier les pays amis, les organisations internationales et les Nations Unies pour l'assistance qu'ils continuent d'octroyer à mon pays. Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie va dans le sens d'un renforcement de cette assistance.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Irlande, qui va présenter le projet de résolution A/51/L.41.

**M. Holohan** (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur, au nom de l'Union européenne, de présenter

le projet de résolution A/51/L.41, intitulé «Assistance au peuple palestinien». La Chine et la République tchèque souhaitent voir leur nom ajouté à la liste des coauteurs.

L'Union européenne estime que les efforts internationaux visant à améliorer la situation économique et sociale du peuple palestinien sont une composante essentielle du processus de paix. Nous pensons que si l'on veut maintenir un climat qui permette de faire avancer le processus de paix, surtout en cette période difficile, il est essentiel que le peuple palestinien constate par lui-même les répercussions économiques et sociales des changements politiques qu'amènerait un règlement de paix d'ensemble entre Israël et ses voisins.

Dans le cadre de sa contribution au processus de paix, l'Union européenne s'emploie à fournir une importante assistance financière et autre en vue de promouvoir le développement économique et social du peuple palestinien et d'aider l'Autorité palestinienne dans ses fonctions administratives. L'Union européenne et ses États membres sont le plus grand contributeur d'aide au peuple palestinien. Nous avons d'ores et déjà engagé une somme de 625 millions de dollars pour la période 1994-1999 afin d'aider l'Autorité palestinienne à améliorer les conditions de vie du peuple palestinien. L'an dernier, la contribution totale de l'Union européenne et de ses États membres a représenté 45 % de l'ensemble des contributions des donateurs pour la Rive occidentale et Gaza. À la Conférence ministérielle sur l'assistance économique au peuple palestinien, qui s'est tenue à Paris en janvier, l'Union européenne s'est engagée à verser 120 millions de dollars pour 1996. L'Union européenne a en outre été heureuse de coparrainer le Sommet économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, qui a eu lieu au Caire le mois dernier.

L'Union européenne loue et appuie le travail des Nations Unies pour aider le peuple palestinien dans ses efforts de développement, notamment en matière d'infrastructures institutionnelles et de bonne gestion des affaires publiques. Nous pensons que les Nations Unies jouent un rôle vital en veillant à une utilisation coordonnée et efficace de l'aide internationale en faveur du peuple palestinien.

L'Union européenne est convaincue que le processus de paix est le seul moyen d'aller de l'avant pour le peuple du Moyen-Orient. Nous pensons que l'obtention d'un règlement d'ensemble, juste et durable, exige que toutes les parties se montrent positives et disposées à pleinement participer aux négociations. Ces dernières années, des textes analogues au projet de résolution dont nous sommes saisis ont été adoptés par consensus par l'Assemblée. Cela prouve qu'un tel esprit de coopération existe bel et bien. L'Union

européenne est donc heureuse de présenter ce projet de résolution; elle lance un appel pour que l'Assemblée générale l'adopte à l'unanimité.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant examiner les projets de résolution A/51/L.27/Rev.1, A/51/L.37/Rev.1 et A/51/L.50/Rev.1 et le projet de décision A/51/L.43 au titre du point 21 b) de l'ordre du jour, et le projet de résolution A/51/L.41 au titre du point 21 d) de l'ordre du jour.

Je donne la parole au représentant d'Israël pour une explication de vote avant le vote.

Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Peleg** (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire combien Israël est indigné par le fait qu'une femme israélienne, Ita Tzur, et son fils Ephraïm, âgé de 12 ans, aient été sauvagement assassinés et que cinq membres de leur famille aient été blessés, il y a deux jours, à Ramallah, par des terroristes palestiniens appartenant au Front populaire. Je demande aux autorités palestiniennes de condamner sans ambiguïté ces meurtres de sang froid et de faire tout leur possible pour appréhender les assassins et les extradier vers Israël.

Il y a de nombreuses années qu'Israël coopère pleinement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de même qu'avec d'autres organisations internationales, pour mettre en oeuvre des programmes destinés à améliorer les conditions de vie du peuple palestinien sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Ma délégation estime à cet égard que le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour la Rive occidentale et Gaza peut jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs socioéconomiques définis par ces organisations.

Nous pensons que les Nations Unies devraient accroître leurs efforts et leur financement pour aider les Palestiniens des territoires, facilitant ainsi la mise en oeuvre de la Déclaration de principes. Israël encourage et appuie sans réserve l'aide économique, financière et technique apportée aux Palestiniens de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. Nous saluons les efforts concertés des États Membres, des institutions financières internationales et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales

les pour contribuer au développement de la Rive occidentale et de Gaza. Nous nous sommes véritablement efforcés d'obtenir un consensus sur le projet de résolution A/51/L.41, qui porte sur l'importante question de l'assistance au peuple palestinien. Nous croyons que seule la coopération permettra d'assurer le progrès économique et social. Le développement et l'amélioration des conditions de vie sur le territoire sont de nature à favoriser la paix et la stabilité dans la région.

Cependant, la participation d'Israël au consensus sur le projet de résolution ne doit pas être interprétée comme une prise de position, quelle qu'elle soit, à l'égard du statut actuel des territoires appelés «territoires occupés». D'autre part, notre soutien ne préjuge en aucun cas de la position d'Israël à l'égard du statut permanent de ces territoires qui, conformément à la Déclaration de principes signée le 13 septembre 1993, doit être négocié entre Israël et l'OLP. S'agissant du paragraphe 9, nous espérons que le séminaire que l'on se propose de convoquer sous les auspices des Nations Unies sera organisé par un organe approprié des Nations Unies qui soit acceptable pour toutes les parties.

Israël espère qu'au cours de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale il y aura davantage de résolutions de consensus concernant le Moyen-Orient, au lieu de résolutions politiques partiales complètement détachées de la réalité. La Déclaration de principes, les accords signés ultérieurement par Israël et l'OLP et le Traité de paix entre Israël et la Jordanie, sont de gigantesques pas en avant, qui ouvrent une nouvelle ère de progrès économique et social, de coopération, de prospérité et de paix pour notre région.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va à présent se prononcer sur les trois projets de résolution et sur le projet de décision présentés au titre du point 21 b) de l'ordre du jour.

Je signale que depuis la présentation du projet de résolution A/51/L.27/Rev.1, la France et le Qatar en sont devenus coauteurs.

L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution A/51/L.27/Rev.1, intitulé «Assistance économique d'urgence spéciale aux Comores». J'ai déjà cité les coauteurs additionnels de ce projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/51/L.27/Rev.1?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 51/30 F).

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/51/L.37/Rev.1, intitulé «Assistance humanitaire à la Somalie et soutien au relèvement économique et social du pays».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/51/L.37/Rev.1?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 51/30 G).

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/51/L.50/Rev.1, intitulé «Assistance internationale au Rwanda pour la réinsertion des réfugiés qui regagnent le pays, le rétablissement de la paix totale, la reconstruction et le développement socio-économique».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/51/L.50/Rev.1?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 51/30 H).

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/51/L.43, intitulé «Assistance spéciale aux États de première ligne et aux autres États voisins».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/51/L.43?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/51/L.41, intitulé «Assistance au peuple palestinien».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/51/L.41?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 51/150).

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 21 d) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale examinera les autres projets

de résolution présentés au titre des alinéas a) et b) du point 21 de l'ordre du jour, le mardi 17 décembre.

**Point 42 de l'ordre du jour (suite)**

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine.**

**Rapport du Secrétaire général (A/51/386)**

**Projet de résolution (A/51/L.19/Rev.1)**

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Congo qui va présenter le projet de résolution A/51/L.19/Rev.1.

**M. Bakala** (Congo) : J'ai l'honneur de présenter, au nom du Groupe africain, le projet de résolution A/51/L.19/Rev.1 intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine» qui, au fil des ans, s'est avéré être un instrument très utile de promotion du développement africain. Depuis plus de trois décennies, les pays africains vivent des expériences difficiles en matière de développement. Certes, certains pays ont accompli quelques progrès dans le domaine de la croissance et du développement, mais pour d'autres, des solutions aux problèmes vitaux dans ce cadre restent encore à trouver.

La persistance d'un niveau médiocre de croissance économique et de développement, dans la plupart des pays africains, qui engendre une aggravation de la pauvreté, un fort taux de chômage, un taux d'inflation élevé, une production en régression et un environnement en proie à la détérioration, souligne l'urgence qu'il y a pour l'Afrique et la communauté internationale à prendre des engagements croissants et à intensifier leur coopération aux fins d'inverser cette tendance. C'est pour prendre en compte cette préoccupation que le présent projet de résolution est présenté pour adoption à l'Assemblée générale.

Le projet de résolution A/51/L.19/Rev.1 compte, dans son préambule, 17 alinéas qui définissent le contexte général dans lequel se situe ce texte, présentent la situation du développement de l'Afrique et évoquent les efforts réalisés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et par l'ONU dans ce domaine. Le dispositif comprend 28 paragraphes qui attirent l'attention de la communauté internationale sur les problèmes prioritaires de la situation économique actuelle du continent.

Il y est notamment indiqué la nécessité urgente d'une coopération accrue avec les pays qui connaissent une situation politique marquée par des tensions. L'OUA souhaite obtenir un soutien renforcé à son Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, en particulier pour le développement de ses capacités de diplomatie préventive. Le texte plaide avec insistance en faveur du soutien des Nations Unies aux efforts entrepris par l'OUA pour gérer pacifiquement la transition démocratique en Afrique.

En outre, l'Organisation de l'unité africaine continue de compter sur le soutien des Nations Unies pour faire face aux situations d'urgence provoquées par des conflits armés, pour mettre un terme aux hostilités et pour soutenir les efforts de relèvement, ainsi que sur son assistance pour traiter des problèmes des réfugiés et des personnes déplacées.

Je souhaite, pour terminer, que ce projet de résolution — qui a fait l'objet de négociations fructueuses avec nos partenaires, que nous tenons à remercier ici — soit adopté par consensus.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons procéder à l'examen du projet de résolution A/51/L.19/Rev.1.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Perfiliev**, Directeur, Division des affaires de l'Assemblée générale (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres qu'au titre du paragraphe 24 de ce projet de résolution, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/51/L.19/Rev.1, elle prendrait note avec satisfaction des recommandations de la réunion que les secrétariats de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies ont tenue à Addis-Abeba du 6 au 9 novembre 1995. L'Assemblée générale demanderait également qu'une réunion de suivi soit organisée en 1997, à Addis-Abeba, pour dresser le bilan de ce qui aura été fait en application des recommandations convenues à la réunion de 1995, et pour adopter des mesures nouvelles et efficaces d'action conjointe.

La réunion qui doit être convoquée devrait se tenir pendant cinq jours en 1997. Il y aura deux séances par jour, avec des services d'interprétation assurés en anglais et en français et à partir de ces langues. En outre, la réunion demanderait 50 pages de documents avant la session et 75 pages de documents pendant la session, à traduire et à publier en anglais et en français; ainsi que 24 pages de

documents après la session, à traduire et à publier dans les six langues officielles.

La tenue de cette réunion serait à inclure dans le calendrier des conférences et des réunions pour 1997. Les additions au calendrier des conférences ont été examinées à la lumière des autres exigences et le Secrétariat de la Cinquième Commission a indiqué dans son document A/C.5/51/22/Add.1 que la réunion entre les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine peut se tenir dans le cadre des ressources disponibles pour les services de conférence.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/51/L.19/Rev.1.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/51/L.19/Rev.1?

*Le projet de résolution A/51/L.19/Rev.1 est adopté (résolution 51/151).*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 42 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

### **Programme de travail**

*Le Président assume la présidence.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais faire une communication concernant le programme de travail de l'Assemblée générale. Cette partie de la cinquante et unième session de l'Assemblée est sur le point de s'achever, et comme les membres le savent, il reste encore un certain nombre de points de l'ordre du jour à examiner. Le programme de travail pour le lundi 16 décembre, figure dans le *Journal* d'aujourd'hui. Pour le mardi 17 décembre, un programme de travail provisoire pour cette journée est actuellement distribué dans la salle de l'Assemblée générale. Je voudrais souligner que seuls les points de l'ordre du jour que je suis en mesure de prévoir pour le moment figurent dans ce programme de travail provisoire. Les adjonctions au programme seront annoncées lundi.

*M. Baumanis (Lettonie), Vice-Président, assume la présidence.*

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Lundi matin, 16 décembre, après avoir examiné les rapports de la Sixième Commission, l'Assemblée générale débattera du point 56 de l'ordre du jour, «La situation en Bosnie-Herzégovine».

*La séance est levée à 18 h 30.*